



SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
SÉANCE DU 27 JUIN 2025

N° DCS2025/29

**Nombre de délégués :**

- En exercice	60
- Présents	31
- Votants	32
- Représentés	01
- Absents	28

**Date de Convocation**

27 mai 2025

**Date d'Affichage**

19 juin 2025

**OBJET :**

**APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SIR MOTOM -  
EXERCICE 2024**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIR MOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau », Messieurs, Mesdames : BOUYERON Perrine, ROBERT Jean-François, MARTI Michel, HOFLACK Audrey, GALAN Jean-François, VALLEE Lionel, TREF Marie, QUERMELIN Christina, POIGNANT Sébastien, FONTAINE Frédéric, CHEREAU Casimir, JEGO Yves, ALBOUY Jean-Marie, MARCHAND Christophe, CRETON Bernard, DESANTE Marie-Laure, DECOURT Fabien, FOURNIER Maurice, MAILLARD Gaston, CHOLLET Denis, GOSSEREZ Alain, LATIL Sabrina.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », Messieurs, Mesdames :

-

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », Messieurs, Mesdames : GALLOIS Claudy, CHIANESE Vincent, SIMONET François.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne », Messieurs, Mesdames :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois », Messieurs, Mesdames : CAMUSET Pascal, MONDO Thierry, AMABLE Christelle, BARTHE Christiane, DENORMANDIE Roger, VOLLEREAU Virginie.

**Représentés, Messieurs, Mesdames :**

SYLVESTRE Corinne représentée par POIGNANT Sébastien.

**Absents, Messieurs, Mesdames :**

BAILLET Jean-Luc, BOURBIGOT Eric, ROUX Patrice, DUFFAULT Annie, BRUNEAU Eric, PLANADE Muriel, BELLEMAIN Lise, DA COSTA FERREIRA Paulo, DEVAUX Robert, SCHNELL Christian, VIDAL SALGUEIRO Adeline, RIFFAUD Jean, AQUILON Dominique, WOJCIECHOWSKI Michel, PRAT Françoise, FONTAN Michel, TOMAS José, LAVIT Guy, LECOSNIER Sylvain, CROSNIER Philippe, VOLLEREAU Damien, BELLION Yannick, PERADON Philippe, MARTIN Denys, PERRIGOT Philippe, BOITEUX Jean-Michel, CLOOTENS Hervé, BOUILLOUD Philippe.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Fabien DECOURT – 4<sup>ème</sup> Assesseur du Bureau.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

**VU** Le Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2224-17-1,

Le rapport d'activité de l'exercice 2024, sur la collecte des ordures ménagères, l'exploitation des déchetteries du SIRMOTOM, a été envoyé à chaque Délégué des Communautés de Communes adhérentes du SIRMOTOM.

Celui-ci sera adressé dès son approbation, pour notification, à chaque Président de Communautés de Communes, et pour information, aux Maires des communes adhérentes au SIRMOTOM.

Monsieur le Président précise que ce rapport sera téléchargeable sur le site internet du syndicat : [www.sirmotom.fr](http://www.sirmotom.fr)

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'ISSUE D'UN VOTE A MAIN LEVÉE,  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

**ARTICLE 1 :** D'approuver le rapport d'activité relatif à la collecte des ordures ménagères, et à l'exploitation des déchetteries du SIRMOTOM, pour l'exercice 2024 tel que présenté en annexe ;

**ARTICLE 2 :** La présente délibération et son annexe :

- Seront transmis à Monsieur Le Préfet de Seine-et-Marne au titre du contrôle de légalité ;
- Seront transmis pour notification, à chaque Président de Communautés de Communes, et pour information, aux Maires des communes adhérentes au SIRMOTOM ;
- Seront téléchargeable sur le site internet du syndicat : [www.sirmotom.fr](http://www.sirmotom.fr) ;
- Pourront faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du SIRMOTOM dans un délai de deux mois à compter de leur affichage, de leur publication ou notification, de leur transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L.411-7 CRPA) ;
- Pourront faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun par courrier ou sur le site Télérecours ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de leur affichage, de leur publication et de leur transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Président du SIRMOTOM si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait et délibéré en séance le 27 juin 2025,

Pour extrait conforme,

Mme/M. Decout Fabien  
Le Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,

Yves JEGO

Le Président





# Rapport annuel du SIRMOTOM

Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Année 2024



Rapport établi conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier et aux décrets d'applications n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.  
Rapport à la disposition du public à l'accueil du SIRMOTOM

SIRMOTOM (Syndicat de la Région de Montereau-fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères)

22 rue de la Grande Haie, 77130 Montereau-fault-Yonne

Tél. : 01 64 32 67 23

E-mail : sirmotom@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 077-200040251-20250710-D\_2025\_3\_13-DE



## Avant Propos

Tout producteur ou détenteur d'un déchet est responsable de son élimination dans des conditions compatibles avec la protection de l'environnement et la santé publique. Un déchet est un objet que son détenteur destine à l'abandon, et qui est potentiellement dangereux pour l'environnement.

Les déchets produits par les ménages et, dans certaines conditions, par les artisans, les commerçants et les petits industriels, sont collectés et éliminés par les communes. C'est un service public communal. Les communes ont la possibilité de se regrouper pour collecter et traiter les déchets des ménages, ou pour une partie seulement de ce service public.

Le présent rapport a pour objet d'établir le bilan sur le plan technique et financier de la conteneurisation, des collectes, du tri de la collecte sélective, des déchets du SIRMOTOM traités sur le Centre de Valorisation Energétique du SYTRADEM, des déchetteries et des services annexes du Syndicat de la Région de Montereau-fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères (S.I.R.M.O.T.O.M.) pour l'année 2022. Il est établi sur la base des documents reçus et contrôlés : rapports mensuels et annuels fournis par les exploitants et les factures émises.

Le rapport annuel est un document réglementaire qui a pour objet d'informer les élus et les citoyens sur la qualité et le prix d'élimination des déchets, conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier. Son contenu et sa diffusion étaient définis dans le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte avait instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans un autre article, le L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Ce dernier a été modifié par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, y apportant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets. Les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ». Ce rapport contient des indicateurs techniques et des indicateurs économiques et financiers. Certains répondent à une obligation réglementaire (décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015), d'autres permettent simplement d'aller plus loin dans la démarche d'information.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est disponible en ligne sur le site internet du SIRMOTOM : [www.sirmotom.fr](http://www.sirmotom.fr).



## Le mot du président

Le SIRMOTOM poursuit sa mission de service public auprès des habitants des 39 communes de son territoire. Collecte en porte à porte, en colonnes d'apport volontaire, gestion des déchetteries : autant de services désormais bien identifiés. Mais notre action ne s'arrête pas là. Elle inclut aussi l'organisation de la prévention et de la sensibilisation au tri, la gestion des bacs, la collecte des encombrants sur rendez-vous et, de plus en plus, l'accompagnement des usagers vers des pratiques durables, locales et responsables.

« Le meilleur déchet, c'est celui qui n'existe pas ! »

L'année 2024 a été marquée par un travail important autour de la gestion des biodéchets. En complément de l'offre existante – composteurs individuels, lombricomposteurs, sites de compostage partagé – nous avons mené une étude pour identifier une solution complémentaire, accessible aux habitants ne pouvant pas composter chez eux. Ce travail a conduit au choix du dispositif City Compost, un système de compostage en points d'apport volontaire, dont le déploiement a été préparé tout au long de l'année 2024 et expérimenté dès 2025.

Nous avons également engagé un partenariat avec Les Copains de l'Almont, qui nous fournissent désormais des composteurs bois de fabrication locale, conçus dans un atelier d'insertion. Un bel exemple d'économie circulaire et solidaire à l'échelle de notre territoire.

Dans le domaine du réemploi, le partenariat avec la ressourcerie Rémonde s'est renforcé, notamment à travers les Répar' Cafés, organisés chaque mois dans différentes communes. Le succès de ces rendez-vous a d'ailleurs conduit à doubler leur fréquence dès 2025. En parallèle, une ressourcerie ambulante était proposée tout au long de l'année 2024. Si cette initiative n'a pas été reconduite, elle nous a permis de tester de nouvelles formes d'accès à la seconde vie des objets et d'en tirer des enseignements utiles pour la suite.

Les services de proximité continuent de se structurer et permettent d'offrir à chacun une solution adaptée à ses besoins. L'accès aux trois déchetteries du territoire avec notamment la mini-déchetterie de Montigny-Lencoup qui remplit efficacement sa fonction sur la partie nord du territoire, le dispositif SOS encombrants, pleinement opérationnel en 2024 et l'ouverture dès 2025 de la maison de TOM dans le centre-ville de Montereau-fault-Yonne permettant d'offrir aux usagers un accès de proximité pour réaliser l'ensemble de leurs démarches liées à la gestion des déchets.

Enfin, l'année 2024 s'est conclue par la finalisation des travaux de la nouvelle déchetterie de Montereau-Fault-Yonne, inaugurée le 24 janvier 2025. Plus moderne, plus accessible, elle intègre désormais un espace dédié au réemploi, symbole de notre engagement vers une gestion circulaire des déchets. Avec les élus et les agents du syndicat, nous restons mobilisés pour proposer aux habitants un service public exigeant, adapté à leurs besoins, et porteur de solutions concrètes face aux défis environnementaux d'aujourd'hui et de demain.



**Yves JÉGO**  
**Président du SIRMOTOM**



# Glossaire

<b>ADEME</b>	Agence de la transition écologique
<b>ADMIN</b>	Administratifs (pour les papiers)
<b>AMO</b>	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
<b>AV</b>	Apport volontaire
<b>BEE WRAP</b>	Tissu recouvert de cire d'abeille
<b>BTP</b>	Bâtiment et Travaux Publics
<b>CGCT</b>	Code général des collectivités territoriales
<b>CS</b>	Collecte Sélective
<b>CVE ou UVE</b>	Centre de Valorisation Energétique ou unité de Valorisation Energétique
<b>D3E ou DEEE</b>	Déchets d'équipements électriques et électroniques
<b>DD / DDS / DMS</b>	Déchets Dangereux / Déchets Diffus Spécifiques/ Déchets Ménagers Spéciaux
<b>DEA</b>	Déchets d'Eléments d'Ameublement
<b>DMA</b>	Déchets Ménagers et Assimilés
<b>DSP</b>	Délégation de Service Public
<b>ELA</b>	Emballages des Liquides Alimentaires
<b>EMB</b>	Emballages ménagers recyclables
<b>FCTVA</b>	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
<b>FUROSHIKI</b>	Technique japonaise traditionnelle de pliage et de nouage du tissu
<b>GC</b>	Génie Civil
<b>Hab.</b>	Habitants
<b>IAU</b>	Institut d'Aménagement d'Urbanisme d'Île-de-France
<b>IDF</b>	Ile de France
<b>INSEE</b>	Institut national de la statistique et des études économiques
<b>ISDD</b>	Installation de Stockage de Déchets Dangereux
<b>ISDI</b>	Installation de Stockage de Déchets Inertes
<b>ISDND</b>	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
<b>LTECV</b>	La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
<b>MFY</b>	Montereau-fault-Yonne
<b>MOE</b>	Maitrise d'Œuvre
<b>MP</b>	Marché public
<b>NC</b>	Non Communiqué
<b>OMR</b>	Ordures ménagères résiduelles
<b>ORDIF</b>	Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France
<b>PAP</b>	Porte-à-Porte
<b>PAV</b>	Points d'Apport Volontaire
<b>PEHD</b>	Polyéthylène haute densité
<b>PET</b>	Polyéthylène téraphthalate
<b>PLPDMA</b>	Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
<b>RDV</b>	Rendez-Vous
<b>REFIOM</b>	Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères
<b>REP</b>	Filières à Responsabilité Elargie des Producteurs
<b>SIRMOTOM</b>	Syndicat de la Région de Montereau-fault-Yonne pour le traitement des Ordures Ménagères
<b>SMETOM-GEEODE</b>	Syndicat Mixte fermé « Est Seine et Marne » pour le Traitement des Ordures Ménagères
<b>SOVALEM</b>	SOCIété de VALorisation Energétique Monterelaise
<b>SYTRADEM</b>	Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine et Marne
<b>TAWASHI</b>	Eponge zéro déchet qu'on fabrique avec du tissu de récupération
<b>TLC</b>	Textile/Linge/Chaussures
<b>TTC</b>	Toutes Taxes Comprises
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Aoutée
<b>VRD</b>	Voirie et Réseaux Divers



# Sommaire

Avant Propos .....	1
Le mot du président .....	2
Glossaire .....	3
Sommaire .....	4
Les évènements marquants de 2024 .....	5
Partie 1 – Les indicateurs techniques .....	6
Chapitre 1. Le territoire desservi .....	7
1.1 Le territoire desservi .....	7
1.2 Compétences.....	9
Chapitre 2. La prévention des déchets .....	10
2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010 .....	10
2.2 Description des actions d'économie circulaire.....	11
Chapitre 3. La collecte des déchets : organisation.....	14
3.1 La précollecte .....	14
3.2 Population desservie et taux de variation annuel.....	15
3.3 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire.....	16
3.4 Organisation de la collecte en porte-à-porte .....	17
3.5 Collecte des déchets occasionnels (encombrants) à la demande.....	18
3.6 Collecte des déchets occasionnels (encombrants) en déchetterie.....	20
3.7 Evolution de l'organisation de la collecte .....	22
Chapitre 4. La collecte des déchets : bilan .....	23
Chapitre 5. Le traitement des déchets : organisation.....	26
Chapitre 6. Le traitement des déchets : bilan .....	28
6.1 Capacité et tonnages traités.....	28
6.2 Refus de tri et performance .....	29
6.3 Résidus de traitement .....	30
Chapitre 7. Impact environnemental et impact sanitaire .....	31
Chapitre 8. L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets .....	32
8.1 L'équipe administrative et technique du SIRMOTOM .....	32
8.2 Les partenaires et prestataires du SIRMOTOM.....	32
Chapitre 9. La concertation et la gouvernance .....	34
9.1 La communication .....	34
9.2 Organisation .....	39
Partie 2 – Les indicateurs financiers.....	41
Chapitre 10. Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets .	42
10.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets....	42
10.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées.....	43
Chapitre 11. Budget, coût du service et financement .....	44
11.1 Dépenses de fonctionnement.....	45
11.2 Dépenses d'investissement.....	47
11.3 Recettes de fonctionnement.....	48
11.4 Recettes d'investissement.....	49



# Les évènements marquants de 2024

## Composteurs solidaires et locaux

Le 3 juin 2024 marque la signature officielle du nouveau marché de fourniture de composteurs avec le centre d'hébergement et de réinsertion sociale « Les Copains de l'Almont » via son chantier d'insertion « Horizon - La Ferme des Copains ».

Le SIRMOTOM s'engage ainsi pour favoriser l'économie circulaire, les circuits courts, la protection de l'environnement et la formation de salariés en (ré)insertion professionnelle, tout en répondant à la réglementation entrée en vigueur au 1er janvier 2024 pour le traitement et la valorisation des biodéchets. Pratiques, robustes, durables, solidaires et fabriqués dans le Sud Seine-et-Marne, ces nouveaux composteurs sont toujours proposés gratuitement par le SIRMOTOM aux habitants des 39 communes du territoire. Rappelons que ceux-ci sont également livrés et installés par un agent du SIRMOTOM.



## Travaux déchetterie de Montereau-Fault-Yonne.

En 2024, la déchetterie de Montereau s'agrandie et se modernise. Pendant toute la durée des travaux, une déchetterie temporaire est ouverte afin d'assurer la continuité de service aux usagers. L'accès à cette dernière se fait au 15 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne.



## Repar Café et ressourcerie ambulante

Le SIRMOTOM a établi en 2024 une collaboration fructueuse avec la Ressourcerie REMONDE. L'objectif étant de promouvoir le réemploi et d'encourager des initiatives durables sur le territoire. Dans ce cadre, deux initiatives ont été développées : le « Répar'café », événement mensuel qui se déroule les derniers vendredis du mois dans l'atelier de la Ressourcerie, offrant aux citoyens l'opportunité conviviale de faire réparer par des bénévoles leurs petits appareils électroménagers autour d'un café, et la « ressourcerie ambulante », opération visant à offrir aux habitants des communes adhérentes la possibilité de recevoir les services de la ressourcerie au cœur de leur quartier ou de leur village. Ces rendez-vous itinérants se tiennent les mercredis et samedis après-midi.





# Partie 1 – Les indicateurs techniques

## De quoi parle-t-on ?

L'évolution récente du secteur des déchets a généré des changements importants dans leur gestion technique au sein des territoires.

La prévention des déchets prend de l'ampleur. Elle vise à éviter la production des déchets, ce qui permet de réduire les coûts et l'impact environnemental liés aux déchets. Des collectes séparées sont mises en place afin d'augmenter toujours plus, le recyclage des déchets. Enfin, les modes de traitement évoluent afin d'éviter au maximum le recours à l'élimination des déchets en centre de stockage.

L'ensemble de ces facteurs rend parfois le service public de prévention et de gestion des déchets complexe à appréhender. L'enjeu de cette partie portant sur les indicateurs techniques est de proposer au lecteur une vision d'ensemble du service, de son organisation sur le territoire, des déchets pris en charge, des modes de traitement et des tonnages concernés.



Pour exercer ses missions, le SIRMOTOM dispose des équipements suivants sur son site de Montereau-fault-Yonne :

- Un site opérationnel pour les collectes, le stockage de fournitures et le matériel, ainsi qu'un bâtiment administratif et des locaux sociaux ;
- Une plateforme de transfert du verre et des encombrants ;
- Un quai de transfert pour la collecte sélective.

Ainsi que trois déchetteries situées à Montereau-fault-Yonne, Voulx et Montigny-Lencoup.

Enfin, la Maison de TOM accueille les usagers au 14 rue du Calvaire à Montereau-Fault-Yonne.

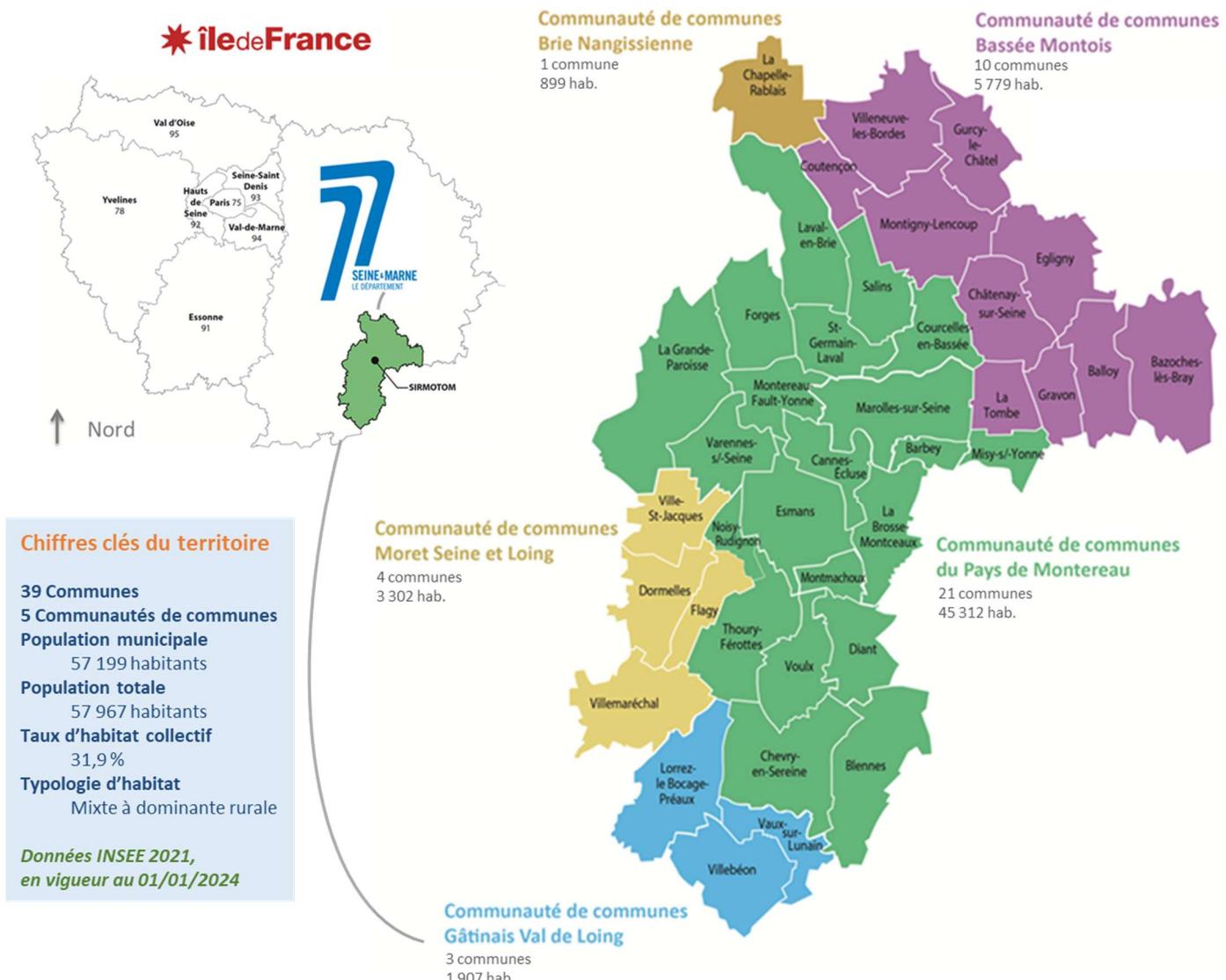


## Chapitre 1. Le territoire desservi

### 1.1 Le territoire desservi

#### 1.1.1 Présentation du périmètre

Le SIRMOTOM (Syndicat de la Région de Montereau-fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères) est un syndicat mixte fermé qui a pour compétence la collecte des déchets ménagers et assimilés. Le territoire du SIRMOTOM est localisé au sud de la région Île-de-France, dans le département de la Seine-et-Marne.



Le territoire du SIRMOTOM reste inchangé par rapport aux années précédentes et connaît une augmentation démographique relativement constante sur la dernière décennie (366 habitants supplémentaires (pop. Municipale) entre 2023 et 2024 soit + 0,64%).

*Calcul réalisé sur la base des populations municipales 2023 et 2024.*



### 1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

Le SIRMOTOM assure la mission de service public de collecte des déchets ménagers depuis le 19 mai 1972. En 2001, le syndicat mixte fermé Est Seine et Marne pour le traitement des ordures ménagères (SMETOM-GEEODE) et le SIRMOTOM se regroupent pour créer un syndicat de traitement : le SYTRADEM (syndicat de traitement des déchets ménagers du sud-est Seine-et-Marne). Son rôle est de mutualiser les moyens de traitement pour l'ensemble des 145 606 habitants (population municipale) relevant de ces deux syndicats (recensement 2021 données INSEE en vigueur au 01/01/2024) et de construire et d'exploiter une nouvelle unité de traitement. Le C.V.E (Centre de Valorisation Energétique) situé à Montereau-fault-Yonne est opérationnel depuis 2011.

L'usine est actuellement gérée par SOVALEM (SOciété de VALorisation Energétique Monterelaise), une filiale de Véolia dans le cadre d'une convention de délégation de service public (D.S.P). L'ensemble des autres activités sont déléguées par marchés de services (missions de transport (Ourry) et opérations de tri des emballages ménagers recyclables et papiers (Generis, site de Vaux-le-Pénil).



### 1.1.3 Description des limites territoriales de la compétence

Le SIRMOTOM assure la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

### 1.1.4 Déchets pris en charge par le service

Le SIRMOTOM assure la collecte des déchets des particuliers, ainsi que ceux des administrations, artisans et commerçants (dans la mesure où ces derniers peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières et sans risque pour les personnes, dans la limite de 1100 litres par semaine par établissement ou adresse fiscale ou administrative).

#### Synthèse des déchets pris en charge par le service

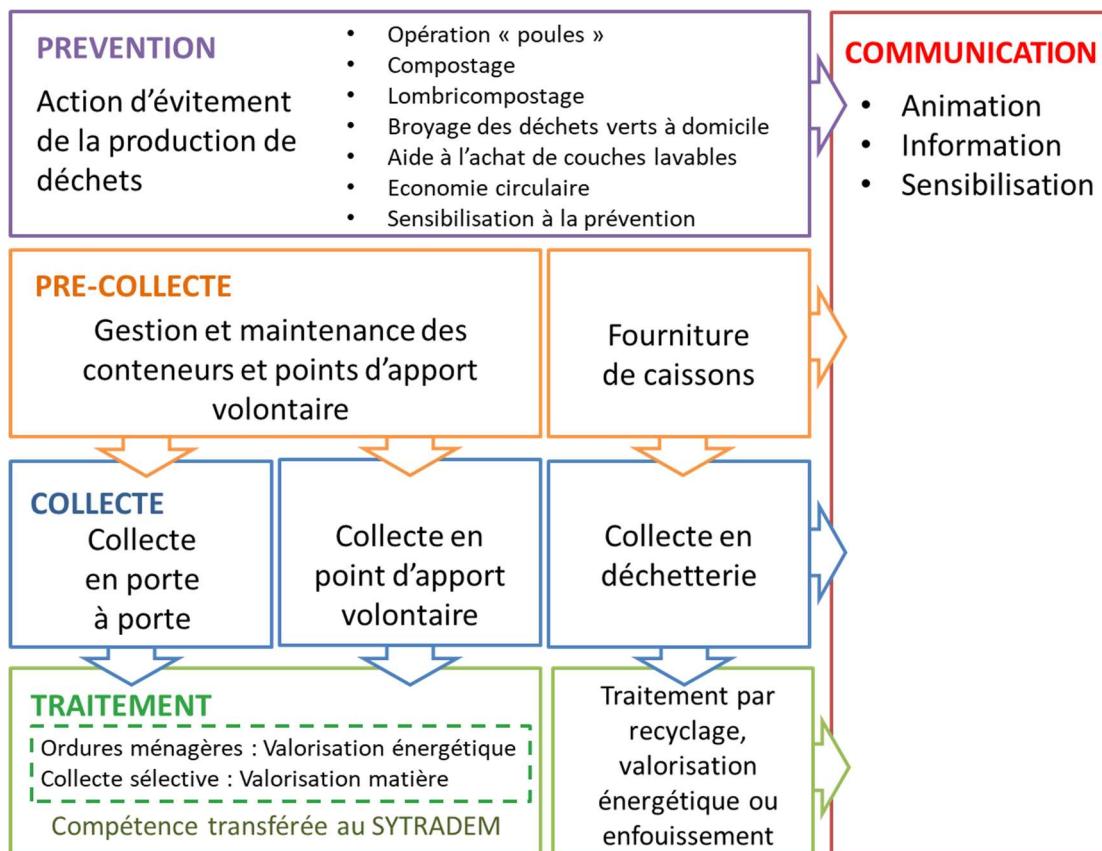
Déchets	Type de collecte
Ordures ménagères résiduelles, Emballages ménagers recyclables et papiers	PaP et AV
Verres, TLC (Textile d'habillement, Linge de maison, Chaussures), Sapins	AV
Encombrants	PaP sur RDV
Gravats, Déchets verts, Tout-venant incinérables et encombrants DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement : bois/mélange/plastique), Plâtre valorisable et non valorisable, Ferrailles, Cartons, Pneus valorisables et non valorisables, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques), Déchets dangereux dits DDS (Déchets Diffus Spécifiques), ASL (Article de Sports et de Loisirs), ABJth (Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques), Huile de vidange, Piles, Huile végétale, Capsules Nespresso, Ampoules et néons, Batteries, Radiographies, Cartouches d'encre, Petites bouteilles de gaz, Extincteurs	Déchetterie

PaP = Porte-à-Porte ; AV = Apport Volontaire



## 1.2 Compétences

Le SIRMOTOM gère les services de pré-collecte et collecte mais aussi la prévention et la communication associées à la thématique « déchets ».



L'ensemble de la compétence traitement des ordures ménagères et des collectes sélectives est délégué au SYTRADEM.

Synthèse des compétences par type de déchets

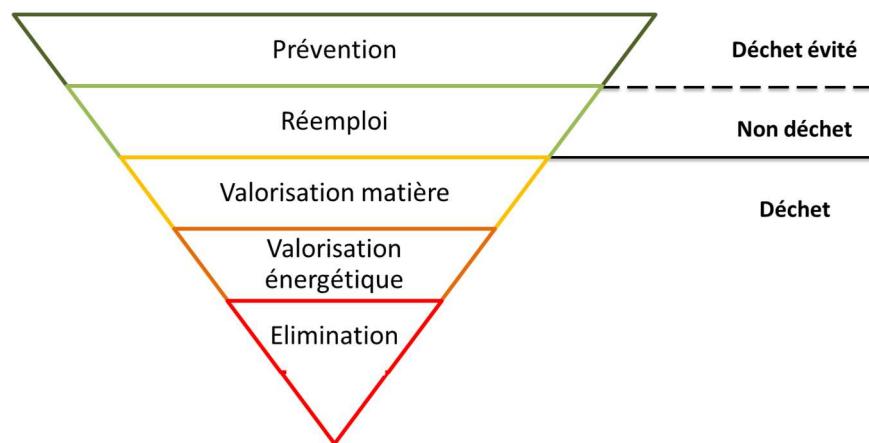
Compétences	Ordures ménagères résiduelles	Verres	Emballages ménagers et papiers	Encombrants sur RDV	Déchetteries
Collecte			SIRMOTOM		
Traitement	Compétence transférée au SYTRADEM				



## Chapitre 2. La prévention des déchets

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ». Grâce à la prévention, il est possible de réduire ses déchets. Mais qu'est-ce que la prévention exactement ?

La « prévention » de la production de déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation (Extrait du programme national de prévention des déchets 2014-2020). La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ».



Ainsi, la prévention de la production des déchets ne permet pas seulement d'éviter les impacts environnementaux liés au traitement des déchets. Elle permet également, dans de nombreux cas, d'éviter les impacts environnementaux des étapes en amont du cycle de vie des produits, qui sont autant, si ce n'est plus importants, que ceux liés à la gestion des déchets : extraction des ressources naturelles, production des biens et services, distribution, utilisation. La prévention est un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser nos modes de production et de consommation sur les ressources.

### 2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Afin d'évaluer l'impact de la prévention des déchets qui est, par nature, difficile à quantifier du fait de l'absence de production du déchet, une méthode consiste à calculer l'indice de réduction de déchets par rapport à l'année de référence 2010. Sur le territoire du SIRMOTOM, l'indice global de réduction de déchets est de 92,60 %. Le tableau ci-dessous détaille les indices de réduction par flux principaux de déchets à l'exception des collectes de « sapins, TLC» qui n'existaient pas encore en 2010.

Indice de réduction par flux de déchets			
OMR :	73,38 %	Emballages ménagers et papiers	145,88 %
Verres :	89,67 %	Déchetteries et encombrants (hors gravats) :	141,45 %

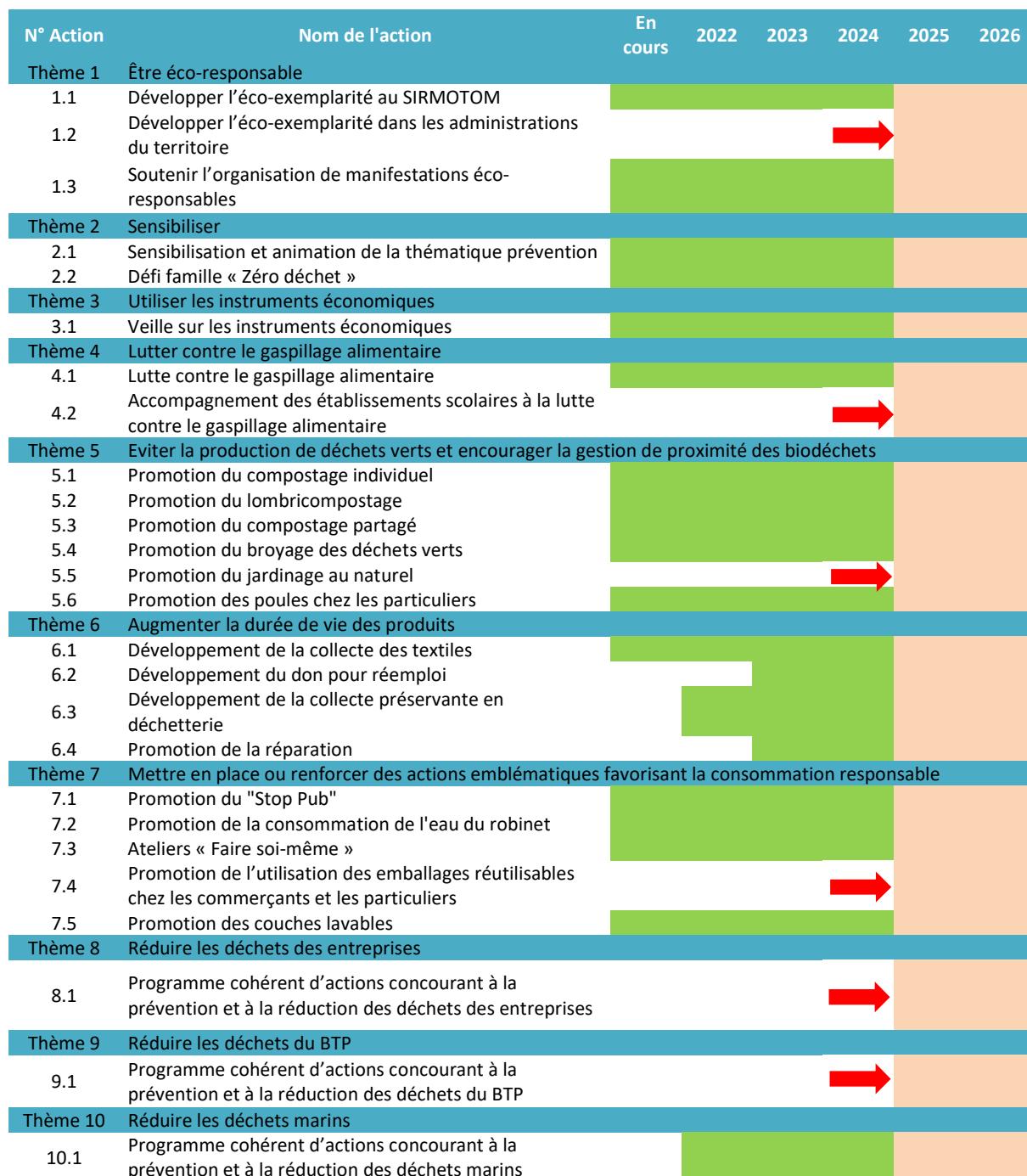
Méthode de calcul : Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Ensuite, l'indice d'une année postérieure à 2010 peut être calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010. Sur recommandation de l'IAU-ORDIF, cet indice est calculé au prorata des populations municipales annuelles (données Insee 2006 utilisées en 2010 et les données Insee 2021 utilisées en 2024). De plus, il exclut le tonnage des gravats de déchetterie.



## 2.2 Description des actions d'économie circulaire

### 2.2.1 Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

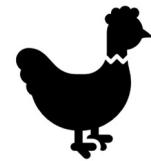
Le PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) a été adopté le 12 février 2021. L'objectif de ce programme est la planification des actions de prévention du SIRMOTOM en vue de l'atteinte de ses objectifs (eux-mêmes fixés à partir des objectifs des plans de niveaux supérieurs (régional, national) et des spécificités locales du territoire). Le tableau ci-après présente une synthèse des actions qui y figurent et le calendrier prévisionnel de réalisation.





## 2.2.2 Opération « Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets »

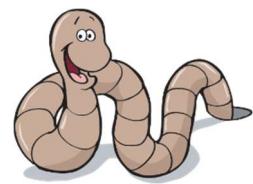
Depuis 2013, le SIRMOTOM dote chaque année, des foyers de son territoire, de deux poules et un poulailler afin de les aider à réduire leur production de déchets. En 2024, le SIRMOTOM a doté de deux poules et un poulailler 91 foyers (dotation 2024 et rattrapage 2023 non réalisé en raison des restrictions sanitaires liés à l'épidémie de grippe aviaire). Une participation de 20 € est demandée à chaque foyer volontaire et une étude des conditions d'accueil des poules est réalisée (présence de terrain suffisant, etc).



## 2.2.3 Compostage et lombricompostage

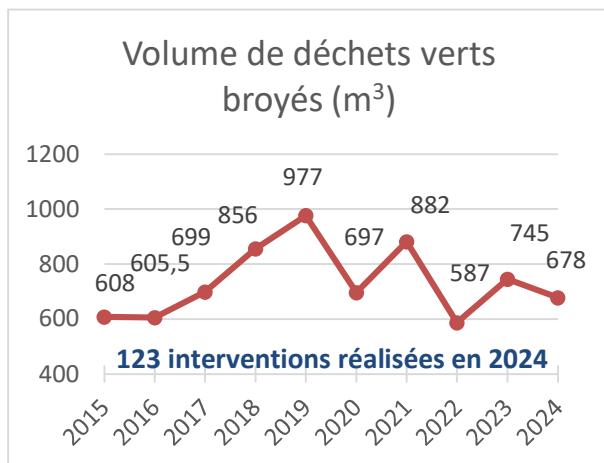


L'achat, la livraison et le montage des composteurs sont assurés gratuitement par le SIRMOTOM. En 2024, le nombre de composteurs distribués est de 678 (contre 464 en 2023, 254 en 2022, 354 en 2021, 253 en 2020, 239 en 2019 et 419 en 2018). Depuis 2007, 6 455 composteurs ont été livrés.



Le SIRMOTOM met également gratuitement à disposition des lombricomposteurs à destination des foyers n'ayant pas la possibilité d'installer un composteur (absence de jardin, ...). En 2024, 18 lombricomposteurs ont été distribués. Au total, 137 lombricomposteurs ont été distribués depuis le début de l'opération en 2014.

## 2.2.4 Broyage des déchets verts à domicile



Le syndicat propose depuis 2015 un service de broyage des déchets verts à domicile. Ainsi, contre une participation de 15 euros, un agent se déplace au domicile des particuliers et s'occupe du broyage pendant une durée maximum de 2 heures (ce qui représente un volume d'environ 10 m<sup>3</sup>).

Ce service est également ouvert aux petites communes sans matériel qui en font la demande et peuvent profiter de cette opération (20 euros pour 3 heures de broyage).

## 2.2.5 Sensibilisation

La sensibilisation à la prévention des déchets est faite au quotidien grâce à des messages sur les flux Facebook® et Instagram du syndicat, des contenus dédiés sur le site internet, des interventions de l'ambassadeur du tri et, plus ponctuellement et de façon plus ciblée, lors d'évènements thématiques locaux ou nationaux. On y retrouve en 2024 des participations aux opérations telles que le festival Varennes sur Scène ou la journée verte du Lycée Flora Tristan à Montereau, ainsi que les ateliers « faire soi-même » réalisés auprès de l'E2C (Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance) ou au Festi'Wet à Ville-Saint-Jacques. L'ensemble des actions réalisées est développé plus en détails dans la partie communication de ce rapport.

## 2.2.6 Textiles, linge de maison et Chaussures dit filière TLC

Cette année, les 58 bornes du territoire du prestataire « Le Relais » et les autres points de collecte de l'éco-organisme Refashion ont recueilli près de 205,10 tonnes de textiles, linge et chaussures. L'objectif est de valoriser la matière par de la réutilisation et du recyclage.



## 2.2.7 Promotion des couches lavables

L'opération initiée en 2018, consiste en un soutien financier d'aide à l'achat pour les parents qui choisissent d'utiliser des couches lavables pour leurs enfants. Cette approche a pour objectif de lever le frein financier des parents « volontaires » afin de développer la thématique sur le territoire. L'utilisation de couches lavables représente un potentiel de réduction d'environ 254,5 kg/enfant/an.

**29 familles dotées depuis le début de l'opération**

Les conditions d'octroi de cette aide sont l'établissement d'une convention SIRMOTOM/utilisateurs et la fourniture de documents justificatifs simples (facture, acte de naissance, ...). Depuis fin 2018,

29 soutiens financiers pouvant atteindre 200 euros ont permis d'accompagner des parents, d'alléger leur investissement initial et d'encourager leur démarche en faveur de la réduction des déchets.

## 2.2.8 Ateliers « Faire soi-même »

En 2019, le syndicat s'est engagé pour la promotion des thématiques du zéro déchet, des produits écologiques à faible impact sur l'environnement, du détournement et de la récupération d'objets, de la réparation, etc. Pour ce faire, des ateliers thématiques intitulés « ateliers faire soi-même » ont été créés en direction des habitants du territoire. Le format de ces rendez-vous permet de :

- Appréhender une thématique ;
- Découvrir et évaluer les différentes alternatives écoresponsables ;
- Apprendre à fabriquer ou à mettre en œuvre l'objet de l'atelier ;
- Echanger sur la prévention et les actions du syndicat.

En 2024, 14 ateliers ont été planifiés sous divers nouveaux formats :

- Sur différentes communes du territoire avec la ressourcerie ambulante créée en partenariat avec Rémonde ;
- Avec différents partenaires (Centre social de Varennes-sur-Seine, Scouts, Ecole de la deuxième chance) ;



## 2.2.9 Repar'café et ressourcerie ambulante

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets et de promotion de l'économie circulaire, le SIRMOTOM a initié en 2024 deux actions emblématiques : les Répar'Cafés et la ressourcerie ambulante.

Neuf Répar'Cafés ont été organisés tout au long de l'année, à raison d'un Répar'Café par mois (hors mois de juillet, août et décembre) en partenariat avec la ressourcerie Rémonde. Ces événements gratuits, ouverts à tous, permettent de prolonger la vie des objets du quotidien (petit électroménager, textile, vélo, etc.) grâce à l'intervention de bénévoles et de réparateurs solidaires. Appréciés du public pour leur convivialité et leur utilité, ils sont devenus un rendez-vous incontournable dans le territoire.

La ressourcerie ambulante, quant à elle, a été expérimentée dans trois communes volontaires avec huit demi-journées organisées sur l'année. L'objectif principal était de faire connaître la ressourcerie Rémonde et, par ce biais, de sensibiliser les habitants au réemploi. Si l'accueil du public a été positif, l'implication des collectivités partenaires est restée en deçà des attentes, limitant l'impact de l'action.

Ces deux dispositifs illustrent la volonté du SIRMOTOM d'ancker des solutions concrètes de réemploi au plus près des habitants, malgré des freins encore à lever pour garantir une pleine réussite.



## Chapitre 3. La collecte des déchets : organisation

Les services liés à la collecte, aux déchetteries et aux services annexes sont assurés par différents prestataires. Il en existe quatre types : la collecte en porte-à-porte, la collecte en points d'apport volontaire, les déchetteries et les services annexes. Ces prestations intègrent généralement deux parties : la « précollecte », qui regroupe l'ensemble des opérations liées aux contenants utilisés mais également l'étape de tri faite par l'usager, et la « collecte », détaillant le service de ramassage en lui-même :

- Littéralement, la « précollecte » rassemble l'ensemble des opérations de prise en charge des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de ramassage par la collecte. En ce sens, cette étape concerne le tri fait par l'usager, les contenants utilisés (conteneurs, caissons de déchetterie), et les opérations de refus de collecte d'un conteneur de tri sélectif.
- La collecte regroupe l'ensemble des opérations permettant la prise en charge d'un déchet par la collectivité. Les moyens nécessaires, et l'opérateur concerné, sont différenciés en fonction du flux. On distinguera de cette définition les déchetteries, dont le fonctionnement est différent.

### 3.1 La précollecte

#### 3.1.1 Parc des bacs de collecte

Le SIRMOTOM met gratuitement à disposition des foyers, des conteneurs destinés à la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et à la Collecte Sélective (CS). Pour la collecte des OMR et la collecte sélective, le volume des bacs distribués est ajusté à la taille des foyers (140/240/340 litres). Des volumes de 770 litres en ordures ménagères et de 660 litres en collecte sélective, sont également disponibles pour les entreprises et l'habitat collectif.

La maintenance des conteneurs (livraison et réparation, remplacement des conteneurs en place en cas de vol, dégradation...) est gérée par le prestataire (SEPUR). Le SIRMOTOM assure uniquement la fourniture des conteneurs destinés aux nouvelles habitations et nouveaux professionnels.

*Volume, nombre de bacs et nombre d'interventions par type réalisées en 2023 et 2024.*

Types d'intervention	2023		2024	
	Bacs OMR	Bacs CS	Bacs OMR	Bacs CS
<b>Volume total du parc en litres</b>	7 860 660	4 737 400	7 860 750	4 890 020
<b>Nombre total de bacs</b>	26 397	21 195	26 614	21 749
<b>Dotation</b>	210	299	303	276
<b>Echange</b>	139	311	208	226
<b>Retrait</b>	13	2	141	37
<b>Remplacement conteneur cassé</b>	477	412	525	520
<b>Remplacement conteneur volé</b>	47	9	60	12
<b>Remplacement conteneur brûlé</b>	30	9	19	10
<b>Roue ou couvercle cassée</b>	47	98	28	49

Remarques : Suite aux changements de prestataire de collecte, la migration du fichier de données avec les années antérieures présente quelques incohérences en ce qui concerne le volume total du parc en litres.



### 3.1.2 Refus de collecte

Avant de collecter chaque conteneur jaune, un contrôle visuel est effectué par l'équipage de collecte. Si plus de trois erreurs sont constatées, le bac n'est pas collecté et se voit apposé un scotch « erreur de tri », ainsi qu'un accroche bac et un guide de tri indiquant le numéro vert du SIRMOTOM. En 2024, une attention particulière a été portée au contrôle et le collecteur a procédé à 4 373 refus de collecte (contre 1 028 en 2023, contre 1 103 en 2022, 1 334 en 2021, 2 687 en 2020, 2 929 en 2019, 1 489 en 2018 et 2 206 en 2017).

*Nombre de refus de collecte 2024 par commune.*

Communes	Nombre de refus	Communes	Nombre de refus
Balloy	18	Laval-en-Brie	61
Barbey	5	Lorrez-le-Bocage	85
Bazoches-les-Bray	50	Marolles-sur-Seine	213
Blennes	14	Misy-sur-Yonne	19
Brosse-Montceaux (la)	27	Montereau fault-Yonne	1 569
Cannes-Ecluse	153	Montigny-Lencoup	116
Chapelle-Rablais (la)	77	Montmachoux	10
Chatenay-sur-Seine	61	Noisy-Rudignon	9
Chevry-en-Sereine	27	Saint-Germain-Laval	233
Courcelles-en-Bassée	13	Salins	118
Coutençon	35	Thoury-Ferrottes	76
Diant	5	La Tombe	9
Dormelles	76	Varennes-sur-Seine	252
Egligny	23	Vaux-sur-Lunain	7
Esmans	57	Villebéon	20
Flagy	47	Villemaréchal	141
Forges	71	Villeneuve-les-Bordes	89
Grande-Paroisse (la)	141	Ville-Saint-Jacques	217
Gravon	29	Voulx	139
Gurcy-le-Châtel	61	<b>TOTAL</b>	<b>4 373</b>

### 3.2 Population desservie et taux de variation annuel

En 2024, le schéma de collecte fait qu'une grande majorité de la population du territoire est collectée directement en porte-à-porte.

L'ensemble de la population du territoire a accès pour les ordures ménagères résiduelles et les emballages ménagers recyclables à un des modes de collecte suivants :

- Porte-à-Porte (PAP) ;
- Point d'Apport Volontaire (PAV) ;
- Point de regroupement de bacs ordures ménagères résiduelles et emballages ménagers recyclables et papiers.

Concernant les autres recyclables secs comme les verres et les Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC), des points d'apport volontaire (aériens, semi-enterrés et enterrés) sont disponibles sur le territoire ce qui permet de desservir l'ensemble de la population (169 colonnes verres, 65 points TLC).



### 3.3 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

#### 3.3.1 Points d'apport volontaire

Le SIRMOTOM gère un parc de points d'apport volontaire aériens, semi-enterrés et enterrés (PAV) répartis sur les 39 communes pour la collecte des verres, des emballages ménagers recyclables et papiers, des ordures ménagères résiduelles et des Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC).

Fin 2024, étaient implantées sur le territoire :

- 66 bornes d'apport volontaire Ordures Ménagères (2 aériennes, 64 semi-enterrées ou enterrées) ;
- 55 bornes d'apport volontaire Emballages (1 aérienne, 54 semi-enterrées ou enterrées) ;
- 169 bornes de collecte Verres (120 aériennes, 49 semi-enterrées ou enterrées) ;
- 65 points de collecte des TLC (majoritairement sous la forme de bornes aériennes de collecte Le Relais).



Le nettoyage, l'entretien et le remplacement des points d'apport volontaire appartenant au SIRMOTOM sont assurés par le collecteur (exclues les bornes implantées par les communes, bailleurs et bornes privées). Chaque point d'apport volontaire est géolocalisé afin d'en faciliter la gestion (<https://www.sirmotom.fr/les-apports-volontaires/emplacements-par-commune.html>).

Pour rendre plus efficace la collecte en PAV, le SIRMOTOM adapte constamment le parc en fonction du besoin des habitants.

*Détail des différents flux collectés, des exploitants et des contenants pour la collecte en apport volontaire*

Collecte en points d'apport volontaire/bornes semi-enterrées				
Flux	Exploitants	Mode de dépôt	Points de collecte	Densité*
Ordures ménagères	SEPUR	Borne aérienne ou semi-enterrée ou enterrée	66	1 borne pour 867 habitants
Emballages ménagers recyclables et papiers	SEPUR	Borne aérienne ou semi-enterrée ou enterrée	55	1 borne pour 1 040 habitants
Verres	SEPUR	Borne aérienne ou semi-enterrée ou enterrée	169	1 borne pour 338 habitants
Sapins de Noël	SEPUR	Déposés au sol	52	1 point de collecte pour 1 100 habitants
Textiles	Le Relais	Point de collecte / Borne aérienne	58	1 point de collecte pour 986 habitants
Piles	SIRMOTOM	Bornes à piles	47	1 borne pour 1 217 habitants

\* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (57 199 hab.)



### 3.3.2 Collecte en points d'apport volontaire

Cette prestation est confiée dans le cadre d'un marché public à une entreprise privée (marché accordé en date du 21/11/2022 pour une durée de 8 ans à la société SEPUR). Dans ce cadre, le prestataire assure la maintenance des points d'apport volontaire (maintenance préventive, réparations...). La collecte se répartit en quatre flux : les ordures ménagères, les emballages ménagers recyclables et papiers et les emballages en verres.

D'autres flux sont concernés par ce type de collecte : les Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) et les piles. Concernant le textile, le SIRMOTOM a contractualisé avec Refashion et le Relais. Ce dernier assure la fourniture des bornes, leur collecte et la valorisation des TLC collectés. Quant aux piles et petites batteries usagées, le SIRMOTOM a installé dans l'ensemble des structures demandeuses (mairies, établissements scolaires, résidences séniors), du mobilier de collecte, dont il assure le ramassage et le dépôt en déchetterie sur demande.



### 3.3.3 Parc des camions de collecte

Le tableau ci-après synthétise les principales informations relatives au parc des camions de collecte utilisés pour la collecte en point d'apport volontaire (PAV) en 2024.

Kilométrage parcouru et gazole consommé pour la collecte des PAV (Principaux flux 2024)

	SEPUR
<b>Km Ordures ménagères et Emballages ménagers recyclables et papiers</b>	9 657 km
<b>Km Verre</b>	15 31 km
<b>Km Total :</b>	<b>24 988 km</b>
<b>Consommation gazole (L)</b>	<b>11 868 L</b>
<b>Conso moyenne (L/100km)</b>	<b>47,50 L / 100km</b>
<b>Nombre de véhicules :</b>	SEPUR : 1 camion grue MINERIS (prestataire SEPUR VERRE) : 1 camion grue

## 3.4 Organisation de la collecte en porte-à-porte

### 3.4.1 Collecte en porte-à-porte

Cette prestation est confiée dans le cadre d'un marché public à une entreprise privée (marché accordé en date du 21/11/2022 pour une durée de 8 ans à la société SEPUR). Dans ce cadre, le prestataire assure la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères, des emballages ménagers et papiers et des sapins ainsi que la maintenance des conteneurs (livraison et réparation, remplacement des conteneurs en place en cas de vol, dégradation...). Le SIRMOTOM s'occupe quant à lui de la fourniture des conteneurs destinés aux nouvelles habitations et nouveaux professionnels.





### 3.4.2 Parc des camions de collecte

Le tableau ci-après synthétise les principales informations relatives au parc des camions de collecte utilisés pour la collecte en porte-à-porte en 2024.

*Kilométrage parcouru et gazole consommé pour la collecte en PAP (Principaux flux 2024)*

SEPUR	
<b>Km Total Ordures ménagères et Emballages ménagers recyclables et papiers</b>	<b>212 949 km</b>
<b>Consommation gazole (en litre)</b>	<b>118 723 L</b>
<b>Conso moyenne (L/100km)</b>	<b>55,75 L / 100km</b>
<b>Nombre de véhicules :</b>	5 bennes 19T + 5 bennes 26T + 1 micro benne + 1 fourgon 20m <sup>3</sup>

### 3.4.3 Modes et fréquences de collecte

Le SIRMOTOM propose différents modes de collecte selon le flux de déchets. Les fréquences de collecte sont adaptées à la typologie de l'habitat et à la densité de la population.

*Détail des différents flux collectés, des exploitants et des contenants en 2024 pour la collecte en PAP.*

Collecte en porte-à-porte			
Flux	Exploitants	Fréquence de collecte	Contenant
Ordures ménagères	SEPUR	1 à 3 fois par semaine*	Bac couvercle grenat
Emballages ménagers	SEPUR	1 fois par semaine	Bac couvercle jaune

\* Deux fois par semaine en zone verte et trois fois par semaine en zone rose pour la commune de Montereau-fault-Yonne.

Toutes les autres zones de Montereau-fault-Yonne et les autres communes sont collectées une fois par semaine.

### 3.4.4 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

La collecte pour les déchets assimilés des producteurs non ménagers (déchets provenant des bâtiments publics et des entreprises) n'est possible que si ces déchets peuvent être collectés et traités sans sujexion technique particulière, et sans risque pour les personnes (dans la limite de 1 100 litres par semaine par établissement ou adresse fiscale ou administrative).

## 3.5 Collecte des déchets occasionnels (encombrants) à la demande

En 2022 le syndicat a expérimenté un service de collecte des encombrants sur RDV. Ce nouveau système avait pour principaux objectifs de :

- Permettre le tri et la valorisation par recyclage des encombrants collectés. En effet, la méthode de collecte en bennes avec compaction obligeait à envoyer ces encombrants en installation de stockage de déchets. Cette solution devait évoluer afin de respecter les obligations réglementaires de tri à la source ;
- Maîtriser l'impact de l'augmentation tarifaire de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) relative au stockage des déchets non dangereux qui augmente chaque année avec pour objectif d'atteindre 65 euros la tonne en 2025 (contre 25 euros en 2020) ;
- Faire correspondre la collecte avec le moment effectif où les usagers ont besoin du service de collecte des encombrants ;
- Eviter les nombreux dépôts de déchets qui peuvent survenir plusieurs jours avant la date de collecte officielle des encombrants ;
- Eviter les dépôts non-conformes au règlement correspondant aux déchets qui restent après le passage du prestataire en charge de la collecte.



Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, ce service a été généralisé et permet ainsi de faire enlever ses encombrants (catégories de déchets acceptées en déchetterie) sur rendez-vous, pour un volume total maximum de 5m<sup>3</sup> et ce jusqu'à 4 fois par an. Cette prestation est réalisée contre participation financière de l'usager (5 € le premier enlèvement, 10 € le second, 15 € le troisième et 20 € le quatrième) et le coût résiduel est supporté par le syndicat.

Détail des différents flux collectés, des exploitants en 2024 pour la collecte sur RDV.

Collecte sur RDV			
Flux	Exploitants	Fréquence de collecte	Contenant
Encombrants sur RDV	Monsieur Arnaud RENNER	Sur RDV	Déposés au sol sur le trottoir ou à domicile

Encombrants sur Rendez vous	2022	2023	2024
Nbr de RDV - 5m <sup>3</sup>	380	1 215	1 528
Volume théorique maximum	1 900	6 075	7 640
Nombre d'interventions	380	888	1528

	Détail du nombre de RDV encombrants par tranche de 5m <sup>3</sup> par commune						
COMMUNES	2022*	2023	2024	COMMUNES	2022*	2023	2024
Balloy		12	14	Diant		7	5
Bazoches les Bray		9	6	Esmans		30	37
Chatenay sur seine		15	38	Forges		4	16
Coutençon		4	8	Grande Paroisse (la)	52	112	94
Egligny		1	12	Laval en Brie		7	15
Gravon		8	2	Marolles sur seine		74	38
Gurcy le Chatel		14	19	Misy sur Yonne		27	23
Montigny Lencoup		18	13	Montereau Fault Yonne	98	331	587
La Tombe		9	5	Montmachoux		5	7
Villeneuve les Bordes		13	20	Noisy Rudignon		29	15
Dormelles		25	21	Saint Germain Laval	47	113	97
Flagy		9	5	Salins		23	20
Villemaréchal		13	23	Thoury Férottes		4	2
Ville Saint Jacques		13	20	Varennes sur Seine	46	107	146
Barbey		7	1	Voulx		20	33
Blennes		7	6	Lorrez le Bocage		32	32
Brosse Montceaux (la)		19	25	Vaux sur Lunain		2	20
Cannes Ecluse	70	52	58	Villebéon		13	12
Chevry en Sereine		5	15	Chapelle Rablais (la)		21	14
Courcelles en Bassée		0	4	Non renseignées	67	1	0

\*En 2022, il s'agissait d'une expérimentation initialement lancée sur quelques communes. Après la généralisation début 2023, les conditions ont été adaptées et le nouveau marché a été allotit en fonction de trois zones géographiques.

Pour compléter le service de collecte sur rendez-vous des encombrants, le SIRMOTOM a mis en place sur son territoire la plateforme de covoiturage de déchets. Disponible sur navigateur internet ou sur application (Android et Apple) WASTER SIRMOTOM permet de mettre en relation les personnes qui ont des encombrants à transporter avec celles qui se rendent en déchetterie afin de mutualiser ce déplacement contre une rémunération convenue entre les deux parties pour ce service.



## 3.6 Collecte des déchets occasionnels (encombrants) en déchetterie

Le marché d'exploitation des déchetteries a été attribué à la société Aubine-Veolia Propreté le 1<sup>er</sup> février 2020 pour une durée de 5 ans. Le délégataire assure la gestion des déchetteries : accueil des usagers, gestion des enlèvements des caissons de déchetterie et leur transport jusqu'à l'exutoire où les différents flux seront traités. Le SIRMOTOM gère la fourniture des caissons, la gestion des problématiques liées aux éco-organismes et contrôle l'exécution des missions confiées à l'exploitant.

### 3.6.1 Localisation, conditions d'accès et déchets acceptés

Deux déchetteries sont historiquement à disposition du public sur le territoire du SIRMOTOM. L'une est située sur la commune de Montereau-fault-Yonne et l'autre sur la commune de Voulx.

Suite à la fermeture de plusieurs déchetteries du SMETOM-GEEODE auxquels les habitants du nord de notre territoire pouvaient accéder dans le cadre d'une convention, le SIRMOTOM a mis en place un point de collecte de proximité. Ainsi, depuis le 7 juin 2023, une mini-déchetterie temporaire située sur la commune de Montigny-Lencoup permet de répondre aux besoins des habitants et de poursuivre le tri et la valorisation des déchets collectés.

#### Déchetterie de Montereau = Travaux en cours en 2024 / Déchetterie temporaire :

15 rue de la Grande Haie,  
77130 Montereau-fault-Yonne

A l'issue des travaux (06/01/2025), l'accès à la déchetterie a repris :  
11 Rue des Prés Saint-Martin  
77130 Montereau-fault-Yonne



#### Déchetterie de Voulx

Route de Saint-Ange  
77940 Voulx

#### Déchetterie de Montigny-Lencoup

Rue du Cocheret,  
77520 Montigny-Lencoup

Ces déchetteries, à disposition des usagers sur le territoire du SIRMOTOM, permettent de déposer les déchets qui, par leur taille, volume ou leur nature (dangereux, toxiques), ne sont pas collectés par les circuits habituels de ramassage. Tous les détails sur les déchets acceptés en déchetterie sont précisés dans le règlement intérieur fixant les conditions d'accès aux déchetteries du SIRMOTOM et dans l'onglet dédié sur le site internet du SIRMOTOM.

En cas de question, les usagers peuvent également se renseigner en appelant :

**N°Vert 0 800 45 63 15**  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



## Conditions d'accès

**Particuliers :** Une carte unique est distribuée par foyer, sur présentation d'un formulaire dûment complété, signé et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois. Lors de chaque passage en déchetterie, l'usager doit impérativement présenter ce badge, accompagné d'une pièce d'identité, mentionnant le même nom que celui du badge. L'accès aux déchetteries est gratuit pour les habitants et limité à 52 m<sup>3</sup> par an.



**Professionnels :** Tous les professionnels résidant sur le territoire du SIRMOTOM peuvent venir déposer en déchetterie. Ceux, résidant en dehors du territoire du SIRMOTOM ne sont pas acceptés sauf s'ils réalisent un chantier sur le territoire du SIRMOTOM et en fournissent une attestation. Les apports des professionnels sont payants et limités à 10 m<sup>3</sup> par semaine pour les déchets banals et 100 litres par semaine pour les déchets dangereux. Les cartes d'accès « professionnels » sont remises sur présentation de pièces justificatives dans les bureaux du SIRMOTOM.

### 3.6.2 Jours et heures d'ouverture

Les jours d'ouverture et horaires des déchetteries sont différents selon la période (hiver/été) et selon les déchetteries.

*Horaires des déchetteries du SIRMOTOM (MAJ 01/02/2025)*

#### Horaires d'ouverture (hiver) du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars

	Montereau	Voulx	Montigny-Lencoup
Lundi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	Fermé
Mardi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	Fermé
Mercredi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h30 à 12h / 14h à 17h
Jeudi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	13h30 à 18h	Fermé
Vendredi	13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h30 à 12h / 14h à 17h
Samedi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h30 à 12h / 14h à 17h
Dimanche	9h à 12h	9h à 12h	Fermé

#### Horaires d'ouverture (été) du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre

	Montereau	Voulx	Montigny-Lencoup
Lundi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	Fermé
Mardi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	Fermé
Mercredi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	9h30 à 12h / 14h à 17h
Jeudi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	13h30 à 19h	Fermé
Vendredi	13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	9h30 à 12h / 14h à 17h
Samedi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	9h30 à 12h / 14h à 17h
Dimanche	8h30 à 12h30	8h30 à 13h30	Fermé

**Fermetures les : 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> novembre, 25 décembre, dimanche et lundi de Pâques.**



### 3.6.3 Fréquentation

Après une forte augmentation des visites entre 2020 et 2021 suite à la période post-crise sanitaire (+ 14 339 visites), la fréquentation sur les déchetteries de Montereau et de Voulx s'est stabilisée entre 2021 et 2022 (+ 148 visites). La hausse du nombre de visite a ensuite repris dès 2023 (+4 547 en 2023 et s'amplifie en 2024 alors même que la déchetterie à MFY était une installation temporaire (+7 261) :

- Plus 2 737 visites sur la déchetterie de Voulx par rapport à 2023 ;
- Plus 4 524 visites sur la déchetterie de Montereau par rapport à 2023 ;

*Fréquentation entre 2022 et 2024 dans les déchetteries du SIRMOTOM*

Déchetteries	Visites Voulx			Visites Montereau / Montigny		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Type de tiers	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Association	21	19	53	21	88	139
Collectivité	110	181	168	1 115	1 082	1 180
Hors catégorie	7	24	106	582	959	1 159
Particulier	20 036	22 994	25 590	43 332	44 550	48 611
Professionnel hors territoire	5	1	5	41	23	5
Professionnel	30	45	128	455	440	593
Résidence secondaire	685	640	591	396	337	316
Total	20 894	23 904	26 641	45 942	47 479	52 003

A noter :

- Les collectes des déchets encombrants sur RDV rejoignent le réseau des déchetteries du SIRMOTOM (une partie des passages sont comptabilisés dans la catégorie (hors catégories)).
- Les visites des usagers à la déchetterie de Montigny-Lencoup sont comptabilisées avec Montereau.

### 3.7 Evolution de l'organisation de la collecte

**Simplification du tri :** Depuis du 1<sup>er</sup> janvier 2023, tous les emballages et les papiers sont collectés directement dans les bacs et bornes « jaunes ». Le parc de PAV papier et la collecte des papiers administratifs sont donc supprimés.

**Collecte en porte-à-porte :** Aucune évolution des fréquences de collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables et papiers n'est envisagée.

**Collecte des encombrants :** Depuis début 2023, un système de collecte des encombrants sur rendez-vous rendu nécessaire par les évolutions règlementaires a été généralisé.

**Collecte en point d'apport volontaire :** Les derniers conteneurs disponibles issus du plan de modernisation 2020-2023 ont été installés et mis en service (pour un total de 92 colonnes installées et mises en service depuis le lancement du programme). Un nouveau plan de déploiement est en cours de préparation.

**Collecte en déchetterie :** Des travaux de rénovation/extension de la déchetterie de Montereau-fault-Yonne ont eu lieu pendant toute l'année 2024. Pendant ces travaux, une déchetterie mobile a été installée au 15 rue de la grande Haie par le prestataire en charge du marché d'exploitation des déchetteries afin d'assurer la continuité de service. La nouvelle déchetterie a été mise en exploitation le 06 janvier 2025 au 11 rue des Prés Saint Martin. Une mini déchetterie temporaire a également été créée depuis 2023 sur la commune de Montigny-Lencoup.



## Chapitre 4. La collecte des déchets : bilan

Evolution des tonnages de déchets collectés (hors déchetterie)

Flux	Tonnages 2010	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Ratio en Kg/hab	Evolution 2023-2024	Evolution 2010-2024
OMR Total	OMR PAP	19 791,00	16 316,87	15 321,59	270,56	1,01%	
	OMR PAV	0	909,92	1 038,71	20,40	12,35%	
		17 774,80	17 226,79	16 360,30	290,96	1,73%	-6,37%
	EMB PAP	696,00	1 253,84	1 771,41	35,75	15,45%	
EMBALLAGES & PAPIERS Total	EMB PAV	0	79,66	156,12	1,60	-41,40%	
	PAPIERS PAV	582,00	267,14	0	0	0,00%	
	PAPIERS ADMIN PAP	0	7,74	0	0	0,00%	
		1 278,00	1 608,38	1 927,53	37,35	10,84%	67,18%
VERRES PAV		1014	1 069,94	1 046,46	18,22	-0,39%	2,80%
SAPINS PAV		0	18,5	17,08	0,27	-8,08%	
TLC PAV		0	166,02	205,80	3,62	0,49%	

\* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (56 833 hab.)



D'après « Déchets chiffres-clés - Edition 2023 » de l'ADEME, les déchets assimilés (déchets d'activités économiques collectés dans le cadre du service public de prévention et de gestion des déchets) représenteraient 20 % des OMR soit 3 328,58 tonnes et 15% des collectes sélectives soit 476,84 tonnes (Verres/Emballages & Papiers).

### A noter :

- Collecte des encombrants :** Au 31 décembre 2024, la collecte des encombrants se fait sur rendez-vous. Ces encombrants rejoignent ensuite les déchetteries du SIRMOTOM et les tonnages de ce flux d'encombrants se retrouvent donc *in-fine* dans le bilan des déchetteries.
- La collecte des sapins de Noël** est assurée par SEPUR. Jusqu'à mi-janvier, des points de dépôts exceptionnels sont mis à disposition des habitants dans chaque commune. Le syndicat assure la coordination, la communication et la fourniture de la signalétique pour cette opération.
- Papiers Administratifs (PaP) et JRM (PAV) :** Ces collectes ont rejoint celles des emballages du fait du passage à l'extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Des points de collecte de piles** sont mis à disposition des administrés dans toutes les mairies du territoire du SIRMOTOM. Ces derniers sont vidés sur simple demande auprès du syndicat. Leur contenu est ensuite déposé en déchetterie puis comptabilisé avec le flux déchetterie.





Le détail des tonnages collectés par flux sur les déchetteries et le bilan cumulé sont présentés dans le tableau de synthèse ci-après.

*Tonnages collectés en déchetterie - Bilan général*

Typologie de déchets	Tonnage	Tonnage	Tonnages	Tonnage	Tonnage	Déférence	%
	Voulix	Montereau	Montigny	Global	Global	Tonnage	Déférence
	2024	2024	2024	2023	2024	2023-2024	2023-2024
<b>Gravats</b>	1 422,16	715,04	159,68	2 396,22	2 296,88	-99,34	-4,15%
<b>Déchets verts</b>	1 864,19	923,36	70,46	2 215,26	2 858,01	642,75	29,01%
<b>Tout-venant incinérables</b>	1 225,22	419,84	69,76	2 217,12	1 714,82	-502,30	-22,66%
<b>Tout-venant encombrants</b>	1 945,88	513,10	77,90	2 039,64	2 536,88	497,24	24,38%
<b>Mobilier (EcoMaison)</b>	727,42	409,34		888,71	1 136,76	248,05	27,91%
<b>Bois (Ecomaison)</b>	433,70	292,40		197,47	726,10	528,63	267,70%
<b>Mélange (Ecomaison)</b>	286,34	111,68		691,24	398,02	-293,22	-42,42%
<b>Plastique (Ecomaison)</b>	7,38	5,26		0,00	12,64	12,64	
<b>Plâtre non valorisable</b>	653,47	175,07		687,48	828,54	141,06	20,52%
<b>Plâtre valorisable</b>	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00%
<b>Ferrailles</b>	184,22	112,50		250,64	296,72	46,08	18,38%
<b>Terre</b>	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00%
<b>Carton</b>	37,52	13,44		62,56	50,96	-11,60	-18,54%
<b>Pneus non valorisables</b>	36,62	11,60		35,72	48,22	12,50	34,99%
<b>Pneus valorisables (Aliapur)</b>	17,70	6,54		26,66	24,24	-2,42	-9,09%
<b>DEEE</b>	118,03	102,83		191,46	220,87	29,41	15,36%
<b>ASL (Ecologic)</b>	0,81	1,88		0,00	2,69	2,69	
<b>ABJth (Ecologic)</b>	0,00	2,00		0,00	2,00	2,00	
<b>DMS (DD Eco DDS)</b>	31,65	13,70		46,78	45,35	-1,43	-3,06%
<b>DMS (DD hors EcoDDS)</b>	16,50	14,04		43,52	30,54	-12,98	-29,83%
<b>Huile de vidange</b>	0,00	14,13		15,84	14,13	-1,71	-10,80%
<b>Piles</b>	1,14	0,74		2,03	1,88	-0,15	-7,16%
<b>Huile végétale</b>	0,64	0,58		0,48	1,22	0,74	153,75%
<b>Capsules Nespresso</b>	0,51	0,00		1,30	0,51	-0,79	-60,77%
<b>Ampoules et néons</b>	0,99	0,50		0,97	1,49	0,52	54,30%
<b>Batteries</b>	0,00	1,00		1,22	1,00	-0,22	-17,76%
<b>Radiographies</b>	0,00	0,00		0,13	0,00	-0,13	-100,00%
<b>Cartouches d'encre</b>	0,05	0,14		0,18	0,19	0,02	9,71%
<b>Autres flux exceptionnels</b>	0,00	0,00		0,12	0,00	-0,12	-100,00%
<b>Bouteilles de gaz</b>	381 unités	145 unités		808 unités	526 unités	-282 unités	-34,90%
<b>Extincteurs</b>	235 unités	42 unités		310 unités	277 unités	-33 unités	-10,65%
<b>Total hors gravats</b>	<b>6 862,55</b>	<b>2 736,34</b>	<b>218,12</b>	<b>8 727,80</b>	<b>9 817,01</b>	<b>1 089,21</b>	<b>12,48%</b>
<b>Total</b>	<b>8 284,71</b>	<b>3 451,38</b>	<b>377,80</b>	<b>11 124,02</b>	<b>12 113,89</b>	<b>989,87</b>	<b>8,90%</b>

N.C. : Non Communiqué



Depuis 2011, une tarification est en place pour les professionnels accédant aux déchetteries du SIRMOTOM. Cependant, les cartons et ferrailles sont acceptés à titre gracieux. Les dépôts de mobiliers sont également gratuits pour les professionnels disposant d'une carte d'accès et d'une carte EcoMaison. En 2024, 1 168,75 m<sup>3</sup>, 196 litres et 21 unités de déchets ont ainsi été collectés.

### Bilan et analyse 2024 :

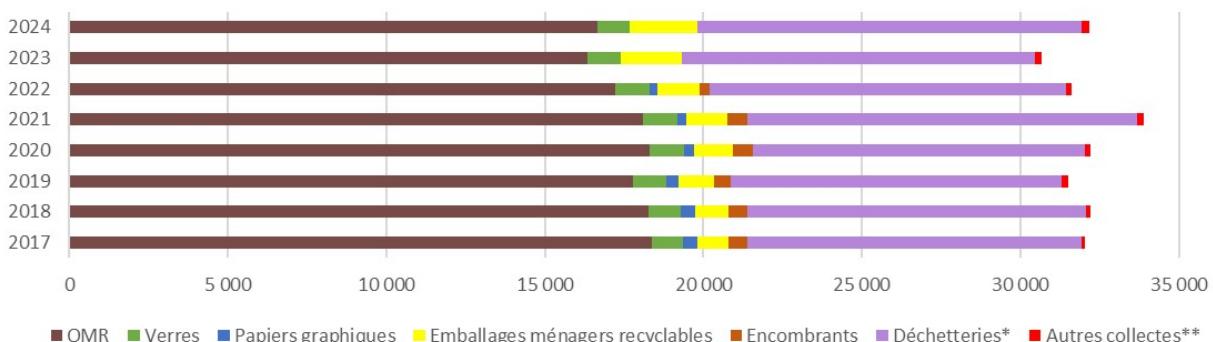
Au global (PAP, PAV et déchetteries), les tonnages collectés par le syndicat en 2024 sont plus importants (32 156,49 tonnes) que ceux de l'année 2023 (30 681,19 tonnes) ce qui représente 1 475,31 tonnes de plus soit une augmentation de 4,81%. Depuis 2010 (32 471,02 tonnes) cela représente une



diminution globale de 5,5% des tonnages. Ramenée à la population qui elle est en augmentation constante, et hors gravats, la production de déchets est passée de 563,76 kg/hab./an en 2010 à 522,03 kg/hab. an en 2024. Cela représente une diminution de 7,40% à mettre en regard de l'objectif de réduction fixé dans notre PLPDMA conformément à l'objectif régional qui est de -15% en 2030.

*Evolution et détails de la production de déchets du SIRMOTOM (en tonnes selon l'année)*

### *Evolution et détails de la production de déchets du SIRMOTOM (en tonnes).*



\* inclus les déchets professionnels et les déchets des collectes des RDV SOS encombrants / \*\* TLC (Textiles, Linge et Chaussures), Sapins

#### • Collecte (PAP et PAV) :

Au global, pour la partie collecte (PAP et PAV) les tonnages collectés sont en augmentation : 19 557,17 en 2023 contre 20 042,60 en 2024. Cela représente une augmentation de 485,43 tonnes (+2,48%) par rapport à l'année précédente. Plus en détail, la diminution amorcée depuis la forte hausse du tonnage d'ordures ménagères constatée en 2020 est ainsi stoppée. Le tonnage d'OMR augmente légèrement par rapport à l'année passée (16 642,90 tonnes en 2024, soit +282,60 tonnes par rapport à 2023 ce qui représente une hausse de +1,73%). Cette hausse est plus marquée pour les emballages ménagers recyclables et papiers notamment depuis la simplification du tri mise en place début 2023, (1 927,53 tonnes en 2024, soit +208,97 tonnes par rapport à 2023 ce qui représente une hausse de +10,84%). La collecte du verre, quant à elle, stagne (1042,40 tonnes en 2024 soit -0,39% par rapport à 2023). Enfin, concernant les encombrants, la disparition des tonnages de cette catégories s'explique par le système « SOS encombrants » à travers lequel la collecte des encombrants à lieu uniquement sur RDV, avec des flux de déchets collectés puis triés sur les déchetteries.

#### • Déchetterie :

En 2024, la hausse de fréquentation globale des déchetteries se poursuit et s'amplifie (+7 361 visites). Cela est corrélé avec une forte augmentation des tonnages collectés en déchetterie avec (+1089,21 tonnes hors gravats, PAV, bornes textiles, extincteurs et bouteilles de gaz et +989,87 tonnes en y incluant les gravats). En 2023, les tonnages des gravats chutent de -99,34 tonnes soit -4,15% et à contrario, les déchets verts augmentent de 642,75 tonnes soit +29,01%. Tout venants encombrants et écomaison augmentent également (+497,24 tonnes, et +248,05 tonnes respectivement) alors que les tout venants incinérables diminuent (-502,30 tonnes). Cela s'explique en partie par le tri des déchets encombrants sur les déchetteries et une orientation accrue des tout-venants vers la filière écomaison.



## Chapitre 5. Le traitement des déchets : organisation

Le transfert et le traitement des ordures ménagères résiduelles et des tout venants incinérables, des emballages ménagers et papiers, et du verre sont confiés au Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine-et-Marne (SYTRADEM). Le traitement des déchets des déchetteries et des autres collectes spécifiques est quant à lui géré par le SIRMOTOM. Chaque flux dispose de son propre exutoire.

### Ordures ménagères résiduelles (OMR) et tout venants incinérables

Les ordures ménagères résiduelles et les tout venants incinérables captés en déchetteries sont valorisés au Centre de Valorisation Energétique (CVE) de Montereau-fault-Yonne, exploité par la société SOVALEM dans le cadre d'une convention de Délégation de Service Public (DSP).

### Emballages ménagers et papiers

Collectés par le prestataire Sepur en porte-à-porte et en apport volontaire, ces déchets sont déchargés sur les espaces de stockage du SIRMOTOM, situés sur le site du Centre de Valorisation Energétique (CVE) puis transférés par gros porteurs, vers le centre de tri de Vaux-le-Pénil. Une infime partie des emballages est vidée par Sepur directement sur le centre de tri pour être utilisée lors des caractérisations.

### Déchets des autres collectes

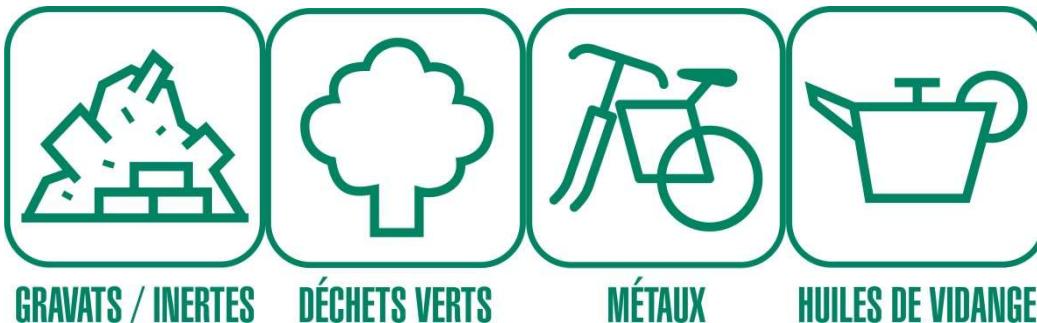
Les déchets des autres collectes spécifiques et leurs exutoires sont listés ci-dessous :

- Encombrants sur RDV / Rejoignent les déchetteries du SIRMOTOM et apparaissent donc dans leurs flux ;
- Sapins de Noël en apport volontaire /Phytorestore ;
- Verres en PAV / Recyclage par Verallia.

### Déchets des déchetteries

En fonction de leur nature, les différents flux de déchets collectés dans les déchetteries du SIRMOTOM sont orientés vers des exutoires adaptés listés dans le tableau ci-après en fonction des flux correspondants.

*Exemples de quelques-uns des flux de déchets acceptés en déchetterie (non exhaustifs)*





Flux des déchetteries et leurs exutoires.

Type de déchets	Exutoire	Type de traitement	Tonnage 2024
Gravats	PAPREC –ISDI+ de Chèze	Stockage	2 296,88
Déchets verts	Phytorestore, Ferme de l'Abondance	Compostage	2 858,01
Tout-venant Incinérables	UVE Montereau	Valorisation énergétique	1 714,82
Tout-venant encombrants	REP Foujou-Moisenay	Stockage	2 536,88
DEA (Mobilier)	Ecomaison (ex Ecomobilier)	Valorisation matière	1136,76
Plâtre non valorisable	Tais Bonneuil sur Marne	Stockage	828,54
Plâtre valorisable	Valobat	Valorisation matière	0,00
Ferrailles	Trente-trois	Valorisation matière	296,72
Cartons	Depolia	Valorisation matière	50,96
Pneus non valorisables	Erric pneu, Depolia	Valorisation énergétique	48,22
Pneus valorisables	Aliapur	Valorisation matière	24,24
DEEE	OCAD3E et Ecologic	Valorisation matière	220,87
ASL (Ecologic)	Ecologic	Valorisation matière	2,69
ABJth (Ecologic)	Ecologic	Valorisation matière	2,00
Déchets dangereux	EcoDDS via CHIMIREC, La SMAB	Traitements spécialisés	75,89
Huile de vidange	Cyclévia	Valorisation matière	14,13
Piles	CorePile	Valorisation matière	1,88
Huile végétale	Dielix	Valorisation matière	1,22
Capsules Nespresso	Suez	Valorisation matière	0,51
Ampoules et néons	Ecosystem	Valorisation matière	1,49
Batteries	Trente trois	Valorisation matière	1,00
Radiographies	Recyl M	Valorisation matière	0,00
Cartouches d'encre	Printerre	Valorisation matière	0,19
Petites bouteilles de gaz	Denat environnement	Valorisation matière	526 unités
Extincteurs	Denat environnement	Valorisation matière	277 unités

Remarque 1 : Les verres et papiers collectés en PAV sur les déchetteries rejoignent la collecte des PAV.

Remarque 2 : Les textiles, linge de maison et chaussures collectés en PAV des déchetteries rejoignent la filière TLC gérée par Refashion, via l'opérateur de collecte (Le Relais).



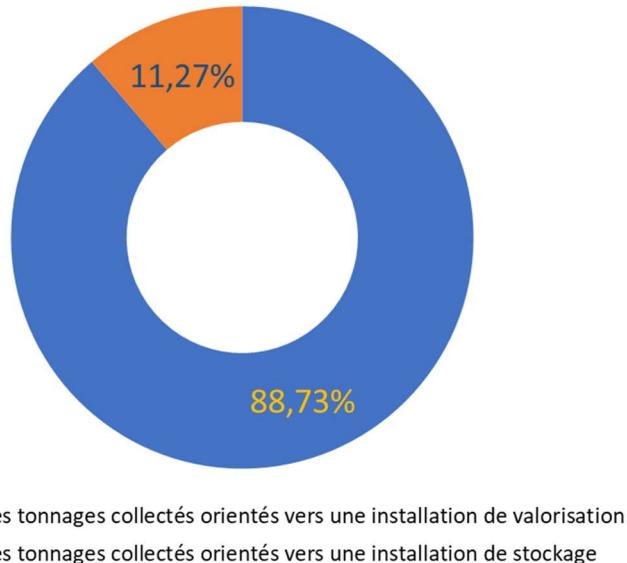
## Chapitre 6. Le traitement des déchets : bilan

### 6.1 Capacité et tonnages traités

#### 6.1.1 Le taux global de valorisation

Ce taux illustre la part des tonnages orientés vers une valorisation matière et énergétique (incluant les futurs refus de tri du processus, hors gravats des déchetteries sur recommandation IAU-ORDIF).

Les flux ne faisant pas l'objet d'une valorisation sont les tout-venants encombrants des déchetteries et le plâtre non valorisable.



#### 6.1.2 L'indice de réduction de la quantité de déchets mis en installation de stockage

Afin d'évaluer l'évolution des quantités de déchets qui sont éliminés en installation de stockage, une méthode consiste à calculer l'indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage par rapport à l'année de référence 2010. Les indices de réduction des quantités de déchets mis en décharge depuis 2017 sur le territoire du SIRMOTOM sont présentés dans le tableau suivant :

	2010	2020	2021	2022	2023	2024
% de réduction de la quantité de déchets mis en installation de stockage par rapport à 2010	100,00%	58,95%	75,32%	67,28%	60,80%	74,55%

Méthode de calcul : Le tonnage des déchets ménagers et assimilés mis en décharge en 2010 correspond à l'indice 100. Ensuite, l'indice d'une année postérieure à 2010 peut être calculé en multipliant le tonnage mis en décharge concerné par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010. Sur recommandation de l'IAU-ORDIF, cet indice est calculé au prorata des populations municipales annuelles (données Insee 2006 utilisées en 2010 et les données Insee 2021 utilisées en 2024). De plus, il exclut le tonnage des gravats de déchetterie.

#### 6.1.3 Tonnages traités

En 2024, les tonnages du SIRMOTOM envoyés pour traitement au CVE s'élèvent à un total de 18 357,72 tonnes, correspondant à la somme du flux des ordures ménagères résiduelles et des « Tout-venants incinérables » collectés en déchetteries.

Les tonnages du SIRMOTOM, envoyés en centre de tri à Vaux-le-Pénil via le SYTRADEM, sont composés de 2 136,50 tonnes d'emballages ménagers recyclables et papiers.



Les déchets des autres collectes spécifiques de 2024 et leurs exutoires sont listés ci-dessous :

- 15,70 tonnes de sapins de Noël en PAV:  
Compostage chez Phytorestore ;
- 1042,40 tonnes de verre en PAV :  
Recyclage par Verallia ;
- Encombrants sur RDV :  
Rejoignent les flux des déchetteries du SIRMOTOM.

Pour les détails des tonnages traités et des exutoires concernant les déchets des déchetteries, se référer au tableau « Flux des déchetteries et leurs exutoires » du chapitre précédent.

## 6.2 Refus de tri et performance

### 6.2.1 Définition et enjeux des refus de tri

Rappelons que la valorisation des déchets triés présente des enjeux économiques. En effet, un mauvais tri augmente les coûts et réduit la valorisation et donc les produits de celle-ci. En cas de doute sur le tri, ne pas hésiter à se référer au guide du tri, à consulter le site internet du SIRMOTOM ou bien à contacter le SIRMOTOM au n° vert : 0 800 45 63 15.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les consignes de tri ont évolué avec le passage à l'extension des consignes de tri qui accepte de nouveaux déchets (pots de yaourt, films plastiques, barquettes...) et les papiers qui étaient auparavant collectés séparément. Tout au long de l'année, le SYTRADEM a transmis au SIRMOTOM les résultats des caractérisations issues des tonnages entrants d'emballages ménagers et des papiers dont les résultats sont présentés ci-après.

*Résultats des caractérisations des flux « emballages recyclables et papier » (données SYTRADEM)*

Catégories	Sous-catégories	2023	2024
Fibreux	JRM	15,91%	10,33%
	Carton ondulé (bruns, imprimés)	9,85%	11,32%
	Carton plat (Cartonnettes)	23,24%	20,89%
	Carton (Non emballages)	0,00%	0,00%
	Gros de Mag (Papiers, cartons en mélange)	6,77%	10,96%
Plastiques	Tetra pack (ELA)	1,96%	1,77%
	PET CLAIR (Bouteilles transparentes et bleues)	10,25%	10,21%
	FLUX EN DEVELOPPEMENT (Bouteilles colorées, barquettes, polystyrène, PET opaque, bouteille sleeve)	5,20%	4,77%
	PEHD (PE PP, bouteilles, flacons, pots et barquettes)	4,03%	5,17%
Métaux	Films plastique (Sacs, sachets, films plastique de taille moyenne)	2,74%	3,47%
	Ferraille	3,85%	3,47%
Refus	Aluminium	1,28%	1,23%
	Fines (<82mm)	1,83%	3,70%
	Refus process tri (bouteilles noires/marrons, emballages complexes, grands films...)	0,45%	0,30%
	Refus habitants (Autres indésirables : OM, non emballages, emballages non vidés, verre...)	12,64%	12,42%
	<b>Refus total</b>	<b>14,92%</b>	<b>16,42%</b>
	<b>Nbr de caractérisation</b>	<b>35</b>	<b>19</b>



Au centre de Vaux-le-Pénil, le tri des emballages ménagers et papiers est affiné. Il en résulte un refus de tri décrit dans le tableau ci-après.

*Détail de la nature des déchets recyclables pris en charge par le SYTRADEM (données SYTRADEM)*

	Emballages ménagers et papiers
Tonnages entrants 2024	2 087,66
Taux de refus 2024 (caractérisation)	16,42%
Tonnages refus 2024	460,48
Tonnages sortants 2024	1 528,77



Source : données SYTRADEM clés de répartition 2025 selon tonnages 2024. Remarque : Il est à noter que la méthodologie de calcul a été modifiée, le taux de refus des caractérisations n'étant plus utilisé dans la détermination des tonnages refus /sortants.

Alors que le taux de refus issus des 19 caractérisations réalisées en 2024, se situe à 16.42%, le taux de refus opérationnel pris en compte est de 23,15 % sur la base des données transmises par le centre de tri/Sytradem.

### 6.2.2 Performance de valorisation globale par rapport aux objectifs nationaux

Le contexte de forte évolution du cadre réglementaire européen et national impacte les objectifs nationaux. Le paquet économie circulaire européen adopté le 22 mai 2018 marque ainsi une nouvelle ambition pour le recyclage et la valorisation, avec des objectifs européens renforcés :

- 55 % des déchets municipaux recyclés en 2025 ;
- 65 % des emballages recyclés d'ici 2025 ;
- 10 % maximum de déchets municipaux mis en décharge d'ici 2035 ;
- Baisse de 50 % des biodéchets en 2030 par une réduction du gaspillage alimentaire.

À l'échelle française, en phase avec les objectifs européens, la feuille de route économie circulaire dite « FREC », présentée le 23 avril 2018 par le Gouvernement, a renforcé le cadre législatif national en proposant 50 mesures.

### 6.2.3 Performance énergétique des installations

Pour plus d'informations, le SYTRADEM dans son rapport annuel fournit de plus amples détails concernant :

- La capacité de l'installation de valorisation énergétique de Montereau-fault-Yonne (77 000 tonnes/an de déchets en mélange) ainsi que ses performances énergétiques (supérieure à 65% et donc justifiables du terme de « valorisation énergétique »).
- Les installations de tri utilisées.

## 6.3 Résidus de traitement

Pour plus d'informations : le SYTRADEM dans son rapport annuel fournit de plus amples détails concernant le devenir des résidus de traitement (mâchefers, REFIOM, ferrailles) issus de l'installation de valorisation énergétique de Montereau-fault-Yonne ainsi que sur le devenir des refus de tri.



## Chapitre 7. Impact environnemental et impact sanitaire

Afin de prévenir ou d'atténuer les effets des opérations de gestion des déchets, préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement, le SIRMOTOM cherche chaque année à étoffer ses opérations de prévention, car les « déchets évités » sont les seuls à avoir une incidence nulle sur l'environnement.

En marge de cette thématique prioritaire, toutes les actions visant à améliorer les performances de tri concourent également à l'objectif de diminution des impacts environnementaux.

Le suivi des consommations et des kilométrages de nos prestataires (collecte PAP et PAV) est actuellement un indicateur pour quantifier l'effet de nos opérations de collecte et leurs évolutions d'année en année.

*Evolution des consommations des véhicules de collecte et transport.*

Kilométrage total	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Km total</b>	197 223 km	196 824 km	202 072 km	231 766 km	237 937 km
<b>Litres gazole total</b>	170 137 Litres	169 299 Litres	157 813 Litres	132 955 L	130 591 Litres
<b>Conso moyenne (Litres/100km)</b>	86,27 Litres / 100km	86,02 Litres / 100km	78,10 Litres / 100km	57,37 Litres / 100km	54,88 Litres / 100km

Remarques : La collecte des encombrants, celles des déchetteries et les rechargeement et transport des emballages ménagers et papiers ne sont pas comprises dans les données présentées ci-dessus.

Enfin, concernant l'impact des opérations de traitement, le SIRMOTOM cherche à valoriser le maximum des déchets captés en exploitant l'ensemble des filières existantes (éco-organismes, filières de recyclage, filières de traitements spécialisées...). Le choix d'acteurs locaux permet également, lorsque cela est possible, de limiter les kilométrages liés au transport vers les sites de traitement.

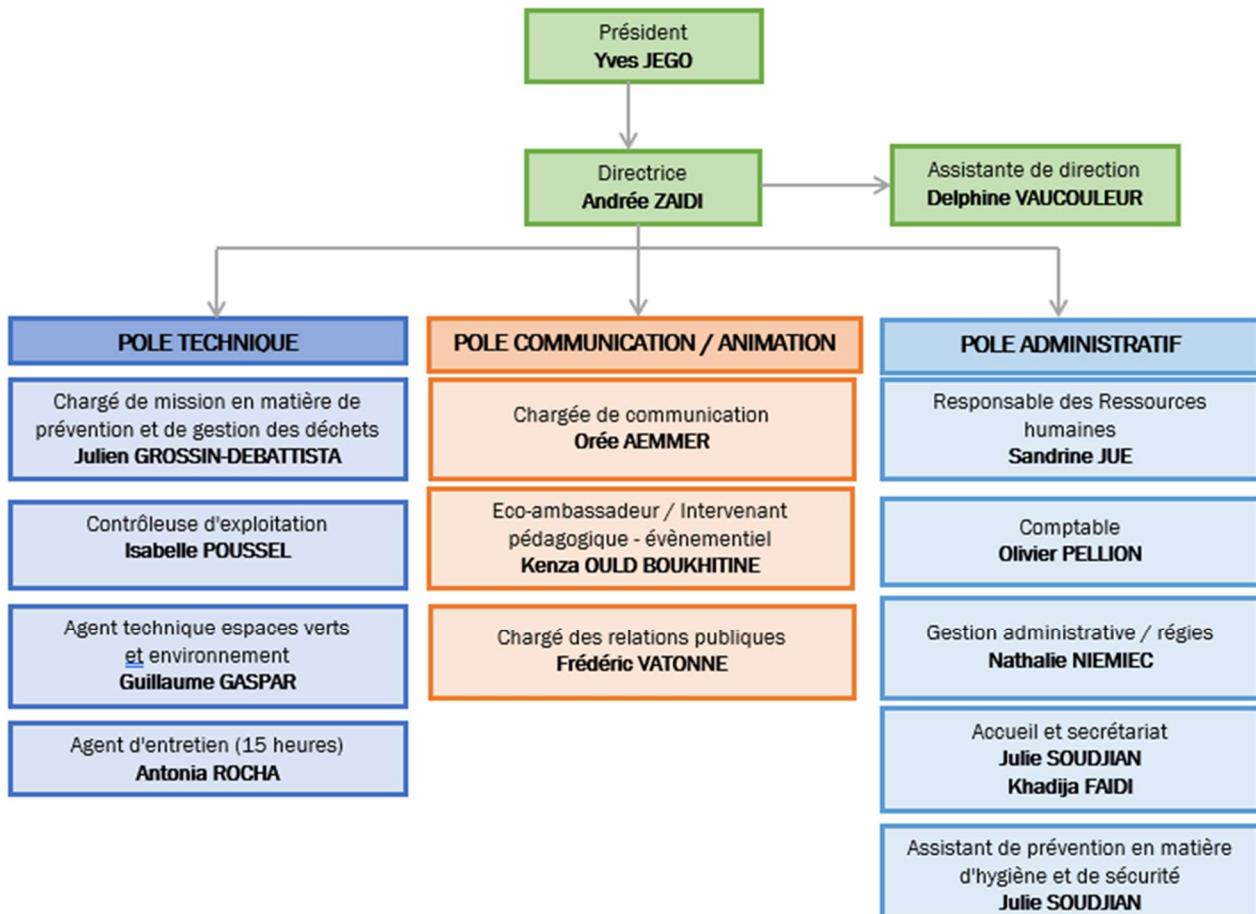




## Chapitre 8. L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

### 8.1 L'équipe administrative et technique du SIRMOTOM

L'équipe administrative et technique du SIRMOTOM au 31.12.2024 est composée de 14 agents répartis dans différents services.



### 8.2 Les partenaires et prestataires du SIRMOTOM

Différents acteurs interviennent dans le processus de la gestion des déchets, au niveau de la pré-collecte, de la collecte et du traitement.

#### *Acteurs de la pré-collecte et de la collecte*



##### Fourniture de contenants

- CONTENUR SL (bacs);
- GARDIGAME puis les copains de l'Almont (composteurs);
- BLARD ENVIRONNEMENT (PAV) ;

##### Gestion des contenants et collectes

- Aubine – Véolia Propreté
  - Exploitation des déchetteries ;
- Sepur :
  - Collecte en porte à porte



- Collecte des points d'apport volontaire ;
- Collecte des dépôts sauvages ;
- **Aubine et NAOUI Multi-services puis M. Arnaud RENNER** (Collecte des encombrants sur RDV) ;

### Acteurs du traitement

**SYTRADEM** : Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine et Marne

- **SOVALEM** (traitement des ordures ménagères par valorisation énergétique) ;
- **VERALLIA** (recyclage du verre) ;

**Phytorestore** (sapins) ;

### Déchetteries

- **Ferme de l'Abondance** (déchets verts des déchetteries) ;
- **Phytorestore** (déchets verts des déchetteries) ;
- **REP Moisenay-Fouju** (encombrants) ;
- **Paprec ISDI+ Chèze** (gravats) ;
- **Trente trois** (batteries) ;
- **Depolia** (cartons) ;
- **Depolia** (pneumatiques non valorisables) ;
- **Tais - Bonneuil sur Marne** (plâtre non valorisable) ;
- **Valobat** (plâtre valorisable) ;
- **Dielix** (huiles de friture) ;
- **Denat environnement** (extincteurs et bouteilles de gaz) ;
- **Trente-trois** (ferrailles) ;
- **Suez** (capsules Nespresso) ;
- **Printerre** (cartouches d'encre) ;
- **Cyclevia** (huiles de vidange) ;

### Eco-Organismes

- **CITEO** (emballages ménagers recyclables et papiers) ;
- **Refashion (ex : EcoTLC)** (TLC) via l'opérateur de collecte Le Relais ;
- **OCAD3E et Ecologic** (D3E) via l'opérateur de collecte SEAMAER ;
- **Aliapur** (pneumatiques valorisables) : ERRIC (opérateur de collecte) ;
- **EcoDDS** (déchets ménagers spéciaux) via la SMAB et l'opérateur de collecte CHIMIREC. ;
- **Ecomaison (Ex EcoMobilier) (meubles)** : Paprec (opérateur de collecte) ;
- **Ecosystem** (tubes néons et lampes) ;
- **Recyl M** (radiographie) ;
- **CorePile** (piles) ;
- **Rep PMCB (Valobat, Ecomaison, Ecominéro)**



## Chapitre 9. La concertation et la gouvernance

### 9.1 La communication

La communication et les différentes actions d'informations ont pour objectif de sensibiliser les habitants, que ce soit en termes de prévention, de tri ou de bonne gestion des déchets. Cette communication est réalisée de différentes manières, allant de la simple information technique de proximité aux grandes campagnes de sensibilisation.

#### 9.1.1 Les animations scolaires



Visite de l'UVE  
Ecole du Clos Dion  
Montereau

Les interventions scolaires proposées par le SIRMOTOM, une fois validées par l'inspection académique, sont adaptées de la classe de CP à la 6ème. Elles durent environ une heure et abordent diverses thématiques telles que le « Gaspillage alimentaire », le « Tri et recyclage », « Biodéchets et compostage ». Les professeurs peuvent inscrire leurs classes en remplissant un formulaire en ligne disponible sur le site internet du syndicat.

En 2024, 54 interventions pédagogiques ont été dispensées dans des classes allant du CP à la 6ème, ainsi que pour des lycéens et les élèves de l'E2C. Deux visites de l'UVE ont été réalisées. Ces interventions ont touché 1056 élèves provenant de 16 établissements répartis dans 5 communes du territoire.

#### 9.1.2 La communication en porte-à-porte

En 2024, le SIRMOTOM a renforcé sa stratégie de proximité en recrutant un chargé de relations publiques dédié à la qualité du service rendu et à l'écoute des usagers. Véritable relais de terrain, il intervient sur l'ensemble du territoire pour assurer une présence directe au plus près des habitants.



Pied d'Immeuble  
Tour Jean Bouin  
Montereau

Son rôle est multiple : il effectue des tournées de terrain ciblées, des opérations de porte à porte, intervient suite à des signalements ou des réclamations, réalise des diagnostics sur les problématiques de collecte, et propose des solutions adaptées à chaque situation. Il est en lien permanent avec les équipes de collecte, les agents d'accueil du SIRMOTOM, ce qui lui permet de centraliser les informations et d'agir rapidement lorsqu'une intervention s'impose.

Cette présence sur le terrain permet d'être réactif et en efficace, mais aussi d'instaurer un dialogue constructif avec les usagers. Grâce à cette démarche proactive, de nombreuses situations ont pu être résolues rapidement : ajustement de dotations, conseils de tri, clarification des consignes, ou encore traitement des points noirs identifiés sur les tournées.

Ce renforcement du lien avec les habitants contribue directement à l'amélioration de la qualité de service, à une meilleure compréhension des gestes de tri et à une résolution plus rapide des dysfonctionnements. Il s'inscrit pleinement dans la volonté du SIRMOTOM de construire un service public de gestion des déchets accessible, réactif et humain.



### 9.1.3 Les autres actions de communication

En 2024, le SIRMOTOM a poursuivi ses efforts de communication de proximité et de sensibilisation à la réduction et à la gestion des déchets, en multipliant les interventions pédagogiques et les participations à des événements locaux, en lien avec les acteurs du territoire.



Semaine du Citoyen - Collège Paul Eluard - Montereau

Durant la semaine du citoyen organisée par le collège Paul Éluard, nos équipes ont animé sept ateliers pédagogiques auprès des classes de 6<sup>ème</sup> autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Une exposition interactive sur le tri et le recyclage (textile, piles, biodéchets) a complété ce programme éducatif.



Forum Climat  
CCBM



Le SIRMOTOM a également répondu présent lors du forum climat organisé par la communauté de communes Bassée-Montois, avec la présentation d'une exposition sur les déchets dangereux diffus (DDS), le tri et le recyclage, et un jeu de l'oie pédagogique pour petits et grands.



La sensibilisation s'est poursuivie lors de manifestations festives et citoyennes, à commencer par le Festi'Wet à Ville-Saint-Jacques, un week-end de rencontres scouts durant lequel des ateliers "faire soi-même" (notamment autour du Tawashi) et un jeu du tri ont été proposés.

Festi'Wet scout  
Château de la Brosse Montceaux  
Ville Saint Jacques



À Varennes-sur-Seine, le SIRMOTOM a pris part à l'événement Varennes-sur-Scène, avec un stand dédié au tri et des ateliers participatifs (Bee wrap, lessive maison, Tawashi) animés au parc de la



Sauvagerie durant la journée festive et au centre social dans le cadre de la semaine d'action organisée par la commune.

*Festival Varennes-sur-Scène  
Varennes -sur Seine*



*Communication distribuée aux participants de la St Germ'Nature*

Nous avons également participé à la Saint Germ' Nature, événement sportif annuel de Saint-Germain-Laval, où des kits de récompense ont été remis aux participants, comprenant des goodies et des guides pratiques du tri.

*Kit nouveaux arrivants  
Esmans*



Enfin, dans une logique d'accueil et d'information, des sacoches garnies ont été fournies à la commune d'Esmans pour être remises aux nouveaux arrivants. Elles contenaient l'ensemble des informations utiles sur le SIRMOTOM, ses services, et les consignes de tri en vigueur.

Ces différentes actions confirment l'engagement du syndicat à renforcer la sensibilisation sur le terrain, à ancrer les bons gestes dans le quotidien des habitants, et à construire un lien de confiance et de proximité avec les usagers de son territoire.



## 9.1.4 Les outils de communication

Le SIRMOTOM dispose d'un site internet qui a pour objectifs d'informer de façon globale de l'actualité du syndicat (horaires des déchetteries, nouveautés, temps forts...). Il permet également aux usagers de s'inscrire via les formulaires en ligne, pour bénéficier de certains services du syndicat (bac de collecte, composteur, service de broyage à domicile, intervention pédagogique...). En complément des mises à jour quotidiennes, le site internet n'a pas subi de changement notable.

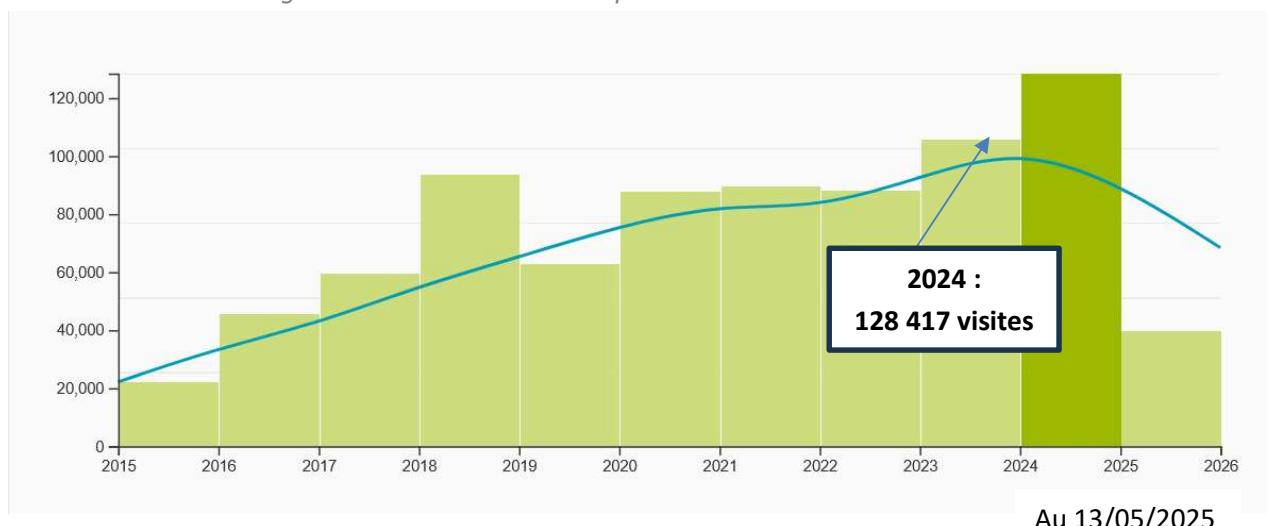
Le site internet du SIRMOTOM propose diverses fonctionnalités :

- Menu principal : SIRMOTOM, Vos questions, Marchés publics, Contact, Espace collectivités.
- Section NEWS : Opération « deux poules, un poulailler pour réduire vos déchets » et lien vers « Lire toutes les news ».
- Section Découvrir le SIRMOTOM : Compostage, La collecte, Le bac jaune, Les encombrants, Les apports volontaires, Les déchetteries, Prévention, Animations.
- Section Trier mes déchets : Pourquoi ? Comment ?
- Section Les horaires des déchetteries de Montereau et Voulyx
- Section Trouvez en un clic votre jour de collecte
- Section Notre actu : Le gaspillage alimentaire, Collecte des déchets à Varennes, Stop Pub, Achats responsables.

En 2024, le nombre de visites sur le site a continué sa croissance en passant de 105 599 en 2023 à 128 417. Cette évolution continue atteste de l'importance du rôle joué par le site dans la stratégie de communication du syndicat. Celui-ci sert de référence pour les informations du quotidien, en témoigne les statistiques de la section « news », qui regroupe 62,7% du trafic du site, ainsi que le podium des articles les plus visités qui comporte les pages « horaires d'ouverture [des déchetteries] », la carte des jours de collecte et « les solutions pour vos encombrants ».

La densification de l'utilisation des réseaux sociaux aura également joué un rôle dans cette croissance. La création de contenu dédié aux réseaux sociaux a notamment pour effet de créer un écosystème vertueux de communication. Elle permet à ces contenus de s'appuyer sur les pages du site en tant que référence tout mettant régulièrement ces dernières en avant et, ce faisant, engrange du trafic sur le site web.

Evolution globale du nombre de visite par an du site internet du SIRMOTOM





## Les réseaux sociaux

Le profil Facebook continue d'être régulièrement alimenté par des campagnes d'information sur les pratiques de tri, des astuces et conseil pour réduire et trier ses déchets, et sur les évènements du SIRMOTOM. La production de ce contenu s'est densifiée et diversifiée avec l'ajout d'un compte Instagram et la mise en production de visuels, infographie et/ou vidéos ajoutés systématiquement aux publications. Ce faisant, le contenu des réseaux sociaux du SIRMOTOM s'est rendu plus accessible et efficace. La présence récurrente de liens renvoyant au site internet permet, comme évoqué dans la partie dédiée à ce dernier, aux publications de s'appuyer sur une base d'informations fiables et de la mettre en valeur.

## Les supports de communication

En 2024, le guide du tri continue de remplir sa fonction de document de synthèse, regroupant les informations utiles aux quotidiens pour les usagers du SIRMOTOM (infographie sur le tri des déchets, horaires & accès des déchetteries, principaux services à domiciles et contact) et pouvant leur être distribué facilement (au format numérique ou papier).

Cette année aura également permis la création de support de communication spécialisés pour des évènements spécifiques récurrents. Ainsi, la traditionnelle collecte de sapin de début d'année a vu sa communication enrichie par le développement d'une charte graphique dédiée, offrant un cadre à l'impression de nouvelles bannières indiquant les lieux de collecte mais surtout de flyers spécifiques pour chacune des communes du territoire. Ces derniers permettent de mettre en avant cette nouvelle cohérence graphique mais aussi, et surtout, de transmettre une information spécifique en indiquant pour chaque commune les lieux et dates de collecte.

Les Répar'café du SIRMOTOM ont, eux aussi, vu leur communication s'enrichir via la conception d'affiche et flyers. Ces dernières ont également fait l'objet d'une charte graphique dédiée, cohérente avec l'identité de ces ateliers.

Enfin, dans le cadre du déploiement des dispositifs de tri à la source des biodéchets, l'accent a été mis sur la communication autour de la gestion de proximité (compostage et lombricompostage). L'habillage des CityCompost à notamment été adapté pour en faire un support pédagogique et ludique de rappel des consignes d'utilisation et de sensibilisation au tri des biodéchets. Un article dédié sur les solutions de tri à la source des biodéchets déployées par le SIRMOTOM est également paru en début d'année dans le n° 61 de la *Gazette du Pays de Montereau*, distribuée dans toutes les boîtes aux lettres de la communauté de communes.

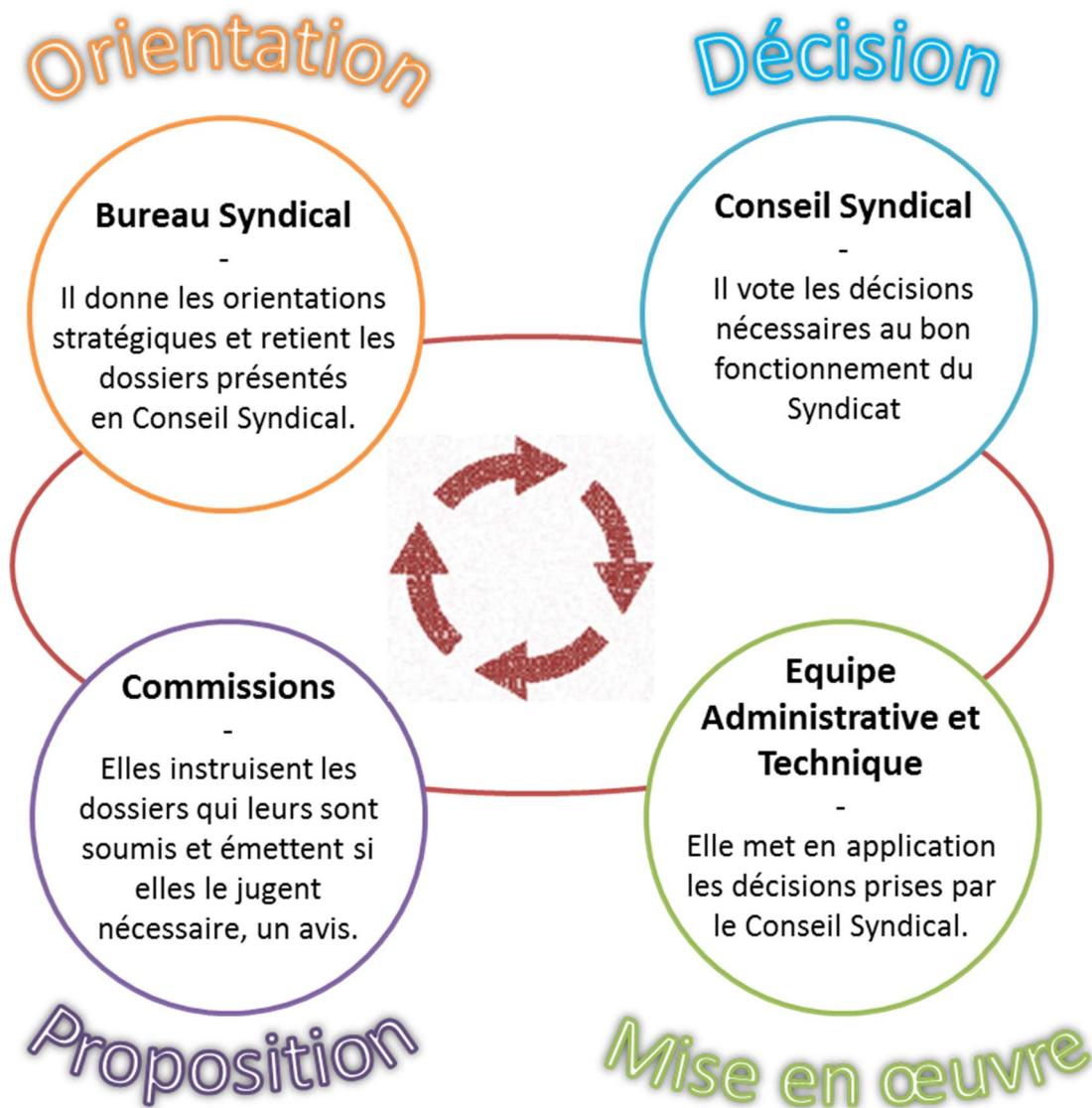


## Le relai d'informations par les collectivités territoriales

Chaque demande d'une collectivité fait l'objet d'une réponse dédiée et spécialisée afin de répondre aux besoins identifiés. Cette année s'inscrit donc dans une continuité dans l'orientation de nos actions en direction du grand public et des collectivités par la mise à disposition sur demande de nos éléments de communication.

## 9.2 Organisation

Le fonctionnement du SIRMOTOM repose sur trois instances politiques différentes : le conseil syndical, le bureau syndical et les commissions spécialisées. Ces instances sont complétées par l'équipe administrative et technique composée des agents du SIRMOTOM.



### 9.2.1 Le conseil syndical

Le syndicat est présidé depuis le 18 septembre 2020 par Monsieur Yves JEGO. Il est administré par un conseil syndical composé de 60 délégués (et d'autant de suppléants) issus des conseils communautaires/municipaux des collectivités adhérentes. C'est l'organe délibérant. L'assemblée se réunit à chaque fois que cela est nécessaire, et au minimum 2 fois par an (1 fois par semestre).



## 9.2.2 Le bureau syndical

Le nouveau bureau syndical a été élu le 18 septembre 2020 parmi les délégués du conseil syndical.

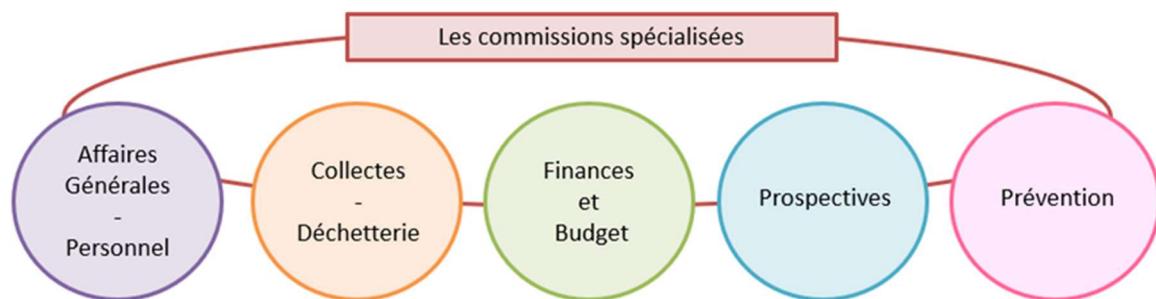
Sa composition est détaillée dans le tableau ci-après.

*Composition du bureau syndical du SIRMOTOM*

Fonction	Elus
Président :	M. Yves JEGO
Vice-Présidents	M. Vincent CHIANESE, 1 <sup>er</sup> Vice-Président en charge des Finances et du Budget M. Lionel VALLEE, 2 <sup>ème</sup> Vice-Président en charge des Affaires Générales - Personnel Mme. Christina QUERMELIN, 3 <sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge de la Prévention M. Michel MARTI, 4 <sup>ème</sup> Vice-Président en charge des Collectes - Déchetteries M. Frédéric FONTAINE, 5 <sup>ème</sup> Vice-Président en charge des Prospectives
Secrétaire	Mme. Sabrina LATIL
Secrétaire-adjoint	Mme. Sarah HUSSON
Assesseurs :	M. Christian SCHNELL M. Casimir CHEREAU M. Denys MARTIN Mme. Fabien DECOURT Mme. Virginie VOLLEREAU M. Patrice ROUX
Délégué auprès du Président :	M. Michel FONTAN

## 9.2.3 Les commissions

Les commissions spécialisées sont au nombre de cinq (« Affaires générales – Personnel », « Collectes – Déchetterie », « Finances et budget », « Prospectives » et « Prévention »). Leurs membres sont désignés au sein du conseil syndical afin d'instruire les dossiers qui leur sont soumis et relevant de leur spécialité.



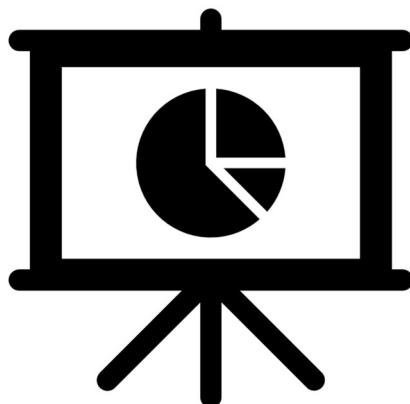
## Partie 2 – Les indicateurs financiers

### De quoi parle-t-on ?

La gestion des déchets a beaucoup évolué ces dix dernières années (développement des collectes séparées, modernisation et mise aux normes des équipements, nouvelles filières REP, lois Grenelle 1 et 2, loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, etc.), ce qui a conduit à une approche économique de la gestion du service public de prévention et de gestion des déchets plus complexe. Dans ce contexte, les coûts de la gestion des déchets sont devenus une préoccupation pour les collectivités qui s'interrogent sur les évolutions à venir, sur la manière de maîtriser les coûts et sur la façon de les financer.

Les obligations réglementaires pour le rapport annuel concernent à la fois l'expression des dépenses et des recettes du service.

Des outils et des méthodes existent pour guider le syndicat dans sa connaissance des coûts. La comptabilité analytique, adaptée, permet de viser la finesse de la connaissance. Elle est désormais mise en œuvre pour le service public de prévention et de gestion des déchets. Le SIRMOTOM a adopté sa mise en place en novembre 2016 permettant sa mise en œuvre partielle sur l'année 2017 puis complète sur l'année 2018. Par rapport à la comptabilité générale, dont elle emprunte les données de départ, la comptabilité analytique se distingue techniquement par le fait qu'en plus de l'enregistrement des charges en fonction de leur nature, ces dernières sont ensuite ventilées par destination ou fonction. Cet outil fait également l'objet d'un accompagnement de l'ADEME auprès des collectivités d'Île-de-France, pour leurs permettre d'expliciter les coûts de gestion des déchets et leurs évolutions, de manière bien plus concrète, à travers un outils appelé « matrice des coûts ».





## Chapitre 10. Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

### 10.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets sont rappelées ci-après afin de permettre une meilleure compréhension des éléments économiques et financiers présentés dans la suite de cette partie.

*Organisation du service public de prévention et de gestion des déchets*

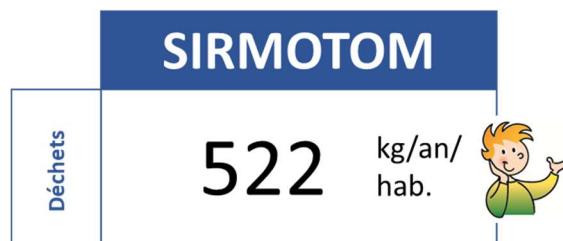
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages et papiers	Verres	Déchetteries (hors gravats) & encombrants	TLC (Textiles, Linge, Chaussures)	Sapins
<b>Mode d'organisation</b>	PaP et AV	PaP et AV	AV	AV	AV	AV
<b>Fréquences</b>	1 à 3 fois par semaine	1 fois par semaine	-	-	-	1 fois par an
<b>Tonnage collecté</b>	16 642,90	2 136,50	1 042,40	9 817,01	205,10	15,70
<b>Kg/ hab (SIRMOTOM)</b>	290,96	37,35	18,22	171,62		3,86
<b>Kg/ hab (IDF)</b>	257,30*	41,30	20,50*	114,50*,***		22,07**
<b>Ecart / ratio IDF</b>	33,66	-3,95	-2,28	57,12		-18,21
<b>Collecte</b>	SIRMOTOM					
<b>Traitement</b>	Délégation au SYTRADEM					

PaP : porte-à-porte / AV : apport volontaire. / Population municipale 2021 du SIRMOTOM en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 57 199 habitants (INSEE).

\* Données IDF : *Les déchets ménagers et assimilés en île de France – Données 2023, décembre 2024, Sanoussy KABA*

\*\* Données IDF : Inclus la collecte des déchets verts hors déchetterie.

\*\*\* Les données IDF et SIRMOTOM sont difficilement comparables. La méthode de calcul est différente car les tonnages des services techniques des communes et des déchets des professionnels sont inclus pour le SIRMOTOM.



*Données hors gravats des déchetteries.*



## 10.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées

*Principales prestations rémunérées à des entreprises et syndicats.*

Entreprise / syndicat	Nature prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations (€)	Evolution n/n-1
Sytradem	Contribution SYTRADEM - Rechargement, Traitement OMR tout venant incinérables des déchetteries et Tri des EMB et des JRM	Adhésion	Sans objet	4 211 548,01 €	15,63%
Smetom-Geeode	Participation aux frais d'exploitation des déchetteries du SMETOM-GEEODE	Convention, annuelle	Sans objet	55 071,17 €	-80,56%
Sepur	Contrat de collecte PaP, PAV et dépôts sauvages	MP, 8 ans	2030	2 684 046,46 €*	1,57%
Aubine	Exploitation des déchetteries - AUBINE	MP, 5 ans	2024	1 675 760,48 €	25,30%
Depolia puis Denat env.	Contrat Depolia puis Denat environnement (collecte extincteurs/bouteilles de gaz)	Prestation	Sans objet	17 550,14 €	- 54,09%
Aubine & Naoui & Renner	Collecte des encombrants sur RDV	Prestation	2024	162 108,87 €	77,22%

MP : Marché public.

\* Rattachements de charge inclus



## Chapitre 11. Budget, coût du service et financement

Le SIRMOTOM, en tant que syndicat mixte fermé et comme toute administration, présente un budget constitué de dépenses de fonctionnement et d'investissement mais également de recettes liées aux contributions de ses adhérents et aux recettes diverses liées à ses activités. Dans ce chapitre, l'objectif est de lister et d'expliquer les dépenses et recettes du syndicat liées à l'exercice 2024. L'ensemble des éléments financiers présentés ci-après sont extraits du compte financier unique 2024 et les rattachements de charges (dépenses de fonctionnement) et de produits (recettes de fonctionnement) sont pris en considération.

- Dépenses de fonctionnement 2024 : 10 244 077,54 €  
Dont 271 487,23 € d'opérations d'ordre entre section (dotation aux amortissements)
- Dépenses d'investissement 2024 : 3 879 115,72 €  
Dont 195 854,24 € d'opérations d'ordre inter section (avances versées marchés de travaux)
- Recettes de fonctionnement 2024 : 9 693 073,74 €
- Recettes d'investissement 2024 : 2 790 123,71 €  
Dont 271 487,23 € d'opérations d'ordre entre section (dotation aux amortissements)  
et 195 854,24 € d'opérations d'ordre inter section (avances déduites marchés de travaux)

Pour information, les opérations d'ordre telles que les dotations aux amortissements (acquisitions de biens) ne sont pas détaillées dans la suite de ce chapitre.

Pour rappel, le compte financier unique présente des dépenses dont les montants inscrits sont en TTC pour les non-recyclables (TVA non récupérable), et en HT pour les recyclables (TVA récupérable). En ce qui concerne les dépenses liées à la fois aux non-recyclables et aux recyclables dites « dépenses mixtes », les montants inscrits sont calculés à partir du montant TTC auquel est appliqué un taux de TVA proratisé (selon un coefficient de déduction) permettant une récupération partielle de TVA.

La contribution demandée aux 5 communautés de communes (39 communes), pour lesquelles le SIRMOTOM exerce sa compétence, est basée sur un calcul au prorata des habitants du territoire des communautés de communes par rapport à la population totale du SIRMOTOM (57 967 habitants, Recensement 2021 entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024).

ANNEE	POPULATION TOTALE	PARTICIPATION DES COMMUNES	COÛT / HAB.	EVOLUTION en % du COÛT / HAB.
2008	49 942	6 450 172,36 €	129,15 €	
2009	50 562	7 926 485,96 €	156,77 €	21,38%
2010	50 860	7 926 877,80 €	155,86 €	-0,58%
2011	50 643	7 927 016,44 €	156,53 €	0,43%
2012	50 930	7 927 081,40 €	155,65 €	-0,56%
2013	51 659	7 927 169,72 €	153,45 €	-1,41%
2014	51 727	7 134 451,92 €	137,93 €	-10,12%
2015	52 044	7 178 168,70 €	137,93 €	0,00%
2016	52 746	6 547 492,85 €	124,13 €	-10,00%
2017	54 091	6 714 315,83 €	124,13 €	0,00 %
2018	54 770	6 798 600,10 €	124,13 €	0,00 %
2019	55 277	7 547 521,58 €	136,54 €	10,00 %
2020	55 838	7 624 120,52 €	136,54 €	0,00 %
2021	56 290	7 762 953,90 €	137,91 €	1,00 %
2022	56 821	8 619 745,70 €	151,70 €	10,00 %
2023	57 589	8 793 593,90 €	151,70 €	0,00 %
2024	57 967	8 761 281,80 €	151,70 €	0,00 %

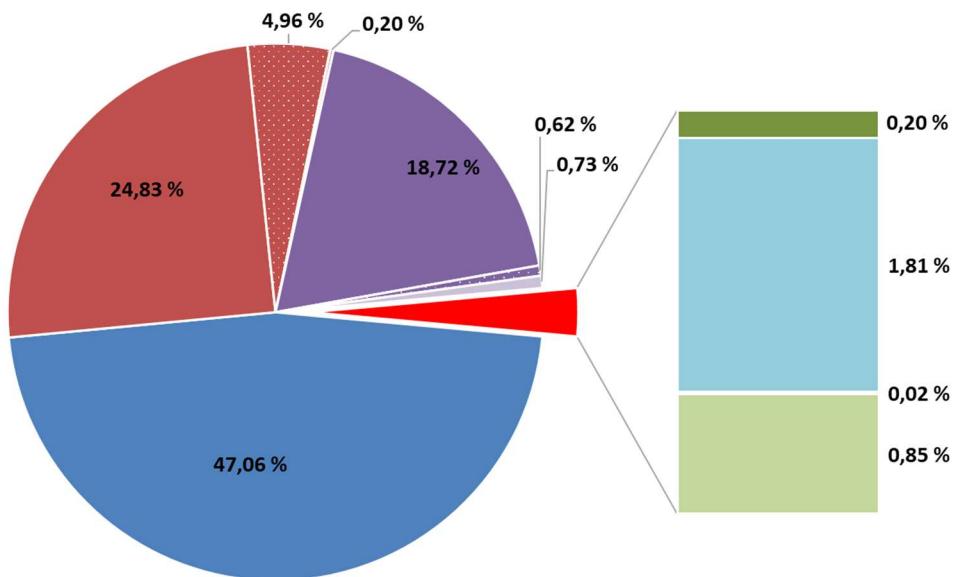


## 11.1 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux coûts des services et missions confiées aux prestataires, aux prestations de conseil, aux frais d'administration générale, aux frais de personnel et de gestion des projets réalisés par le syndicat.

### 11.1.1 Prestations de services

Les principales prestations de services 2024 sont liées à la contribution versée au SYTRADEM (qui englobe le traitement des ordures ménagères résiduelles et des emballages et papiers, le remboursement des emprunts du centre de valorisation énergétique de Montereau-fault-Yonne et de l'ancien centre de tri de Nangis et le fonctionnement du Syndicat de traitement), au contrat de collecte (Sepur, porte-à-porte, apport volontaire) et à l'exploitation des déchetteries (Aubine – Véolia propriété) et à l'accès aux déchetteries du SMETOM-GEEODE. Enfin, les autres contrats de collecte (encombrants, dépôts sauvages) et diverses prestations (contrat Depolia puis Denat environnement, SOS encombrants, études) complètent cette liste dont le montant total est de 8 949 676,65 €.



Coûts des prestations de services

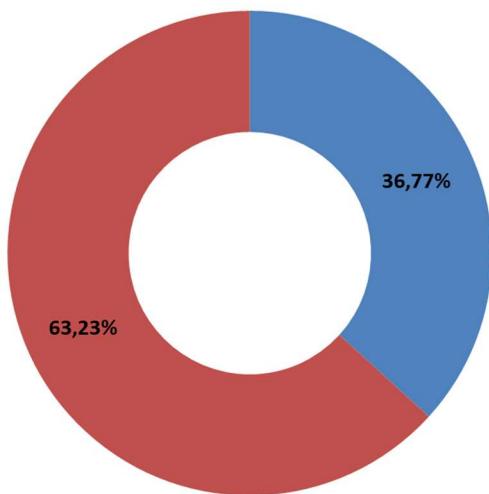
Prestations de services	Montant
Contribution SYTRADEM	4 211 548,01 €
Contrat de collecte - SEPUR - Collecte PaP	2 222 174,33 €
Contrat de collecte - SEPUR - Collecte PAV *	443 694,49 €
Contrat de collecte - SEPUR - Déchets sauvages	18 177,64 €
Exploitation des déchetteries - AUBINE *	1 675 760,48 €
Participation aux frais d'exploitation des déchetteries du SMETOM-GEEODE	55 071,17 €
Frais liés aux déchetterie (déchetterie provisoire, cartes...)	65 614,94 €
Contrat Depolia /Denat env. (collecte extincteurs/bouteilles de gaz)	17 550,14 €
Encombrants sur RDV / WASTER	162 108,87 €
Collectes exceptionnelles, location de bennes (ERRIC)	1 716,00 €
Etudes (caractérisation déchets, audit, AMO, biochar, étude de site)	76 260,58 €
<b>Total</b>	<b>8 949 676,65 €</b>

\* Rattachements de charges inclus.



### 11.1.2 Prestations de conseil

Deux types de prestations de conseil ont été réalisées en 2024. Elles concernent l'assistance juridique et l'assistance financière. Leur montant total est de 43 846,04 €.



*Coûts des prestations de conseil*

Prestations de conseil	Montant
Assistance financière	16 124,34 €
Assistance juridique	27 721,70 €
<b>Total</b>	<b>43 846,04 €</b>

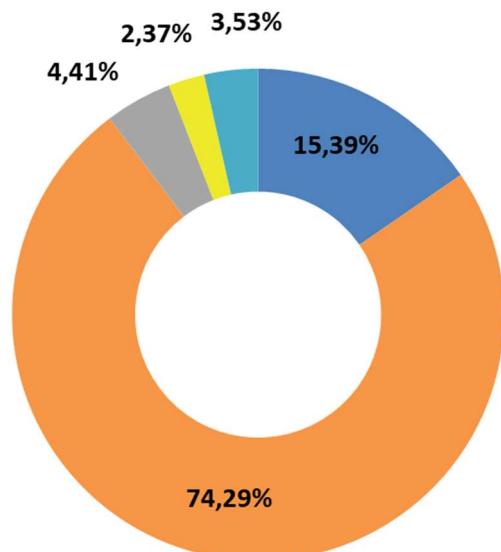
### 11.1.3 Frais d'administration et charges techniques

Les frais de fonctionnement se répartissent en quatre catégories principales parmi lesquelles les charges de « personnel et élus » représentent la part la plus importante (74,29 % des frais). Les autres dépenses se répartissent entre les charges de structure et les charges liées aux projets de communication et de prévention et les ICNE liés à l'emprunt contracté pour le projet de nouvelle déchetterie du SIRMOTOM à Montereau-fault-Yonne. Leur montant total est de 979 067,62 €.

*Coûts des frais de fonctionnement*

Frais de fonctionnement	Montant
Personnel, élus	727 362,55 €
Charges de structure	150 711,07 €
Communication	43 209,73 €
ICNE (Intérêts courus non échus)*	34 565,92 €
Projets de réduction des déchets	23 218,35 €
<b>Total</b>	<b>979 067,62 €</b>

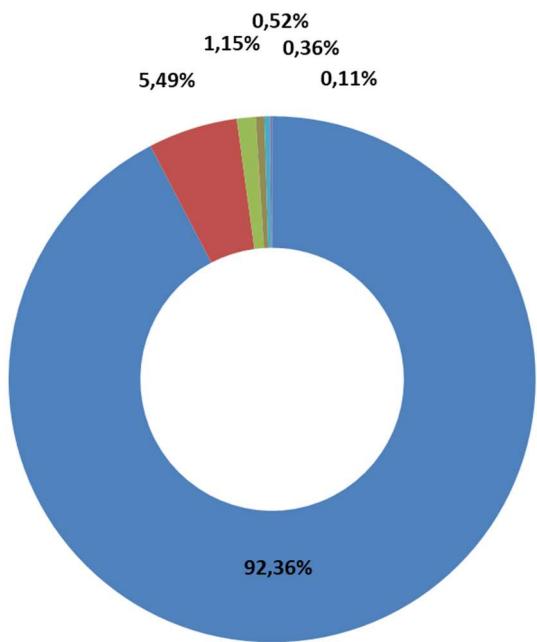
\* Rattachements de charges inclus





## 11.2 Dépenses d'investissement

En 2024, le SIRMOTOM a principalement investi dans le projet d'extension/rénovation de la déchetterie de Montereau-fault-Yonne et la fourniture de matériels de gestion de proximité (lombricomposteurs, composteurs, CityCompost et poulaillers) et la fourniture de bacs et colonnes de précollecte, d'acquisitions diverses (matériels informatiques, mobilier de bureau). Le reste des investissements concerne l'amortissement des subventions d'investissement. Avec 3 582 740,15 euros, le projet de rénovation extension de la déchetterie de Montereau représente à lui seul 92,36% des dépenses d'investissement de l'année 2024 et inclus notamment 195 854,24 euros de versement des avances dans le cadre des marchés de travaux faisant l'objet d'opérations d'ordre intersection.



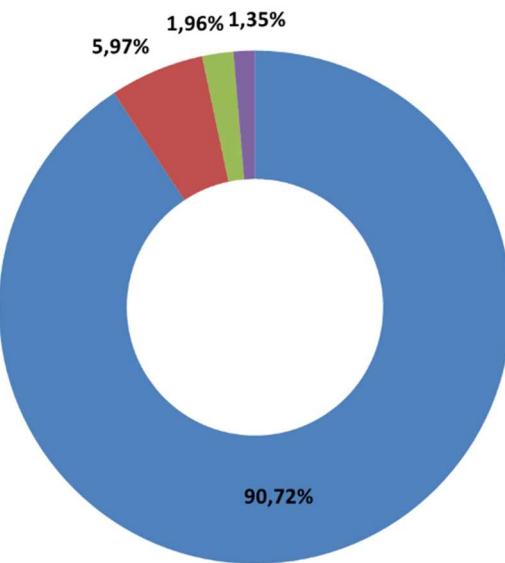
### Coûts des investissements

Dépenses d'investissement	Montant
Projet Déchetterie MFY	3 582 740,15 €
Missions complémentaires - Déchetterie MFY	37 013,11 €
MOE - CABINET MERLIN	55 266,90 €
MOE Architecte Co-traitant- ATE	- €
Marché travaux déchetterie MFY - LOT1 Déconstruction/désamiantage	7 068,93 €
Marché travaux déchetterie MFY - LOT2 VRD/espaces verts	1 320 023,00 €
Dont avance	100 481,16 €
Marché travaux déchetterie MFY - LOT3 Bâtiment/électricité	1 727 429,37 €
Dont avance	95 373,08 €
Marché fourniture déchetterie MFY - Chargeuse	251 275,00 €
Marché fourniture déchetterie MFY - Compacteurs	172 653,23 €
Travaux réseaux déchetterie MFY (ENEDIS, GRDF, ORANGE, ...)	12 010,61 €
Matériel de gestion de proximité des biodéchets	213 062,47 €
Fournitures de composteurs	80 547,29 €
Fournitures de lombricomposteurs	656,70 €
Fournitures de CityCompost	119 450,61 €
Fournitures de poulaillers	12 407,87 €
Fournitures de bacs	44 795,48 €
Amortissement des subventions d'investissement	20 364,43 €
Colonnes d'apport volontaires	13 947,59 €
Fourniture de PAV aériens	12 087,60 €
MOE PAV - SAFEGE	1 859,99 €
Matériel de bureau	4 205,60 €
Matériel informatique	3 036,67 €
Mobilier de bureau	1 168,93 €
<b>Total</b>	<b>3 879 115,72 €</b>



### 11.3 Recettes de fonctionnement

Au cours de l'année 2024, les recettes de fonctionnement perçues par le syndicat se répartissent entre les participations des communautés de communes, les soutiens des éco-organismes, la valorisation des matériaux, des aides/subventions et d'autres recettes dont le détail est listé dans le tableau suivant.



*Recettes de fonctionnement*

Recettes	Montant
Participation des communautés de communes	8 793 593,90 €
Soutiens Eco-Organismes	578 568,35 €
CITEO / ECOEMBALLAGES - Reversement SYTRADEM	545 082,04 €
ECOMAISON	13 255,85 €
ECOLOGIC	16 610,46 €
TLC - Refashion	3 500,00 €
COREPILE	120,00 €
Matériaux / Valorisation	190 324,38 €
ACTECO - Emb ménagers et papiers : Aciers, Alu, Cartons, plastiques et papiers ...	126 389,37 €
TRENTE TROIS - Ferrailles des déchets occasionnels	36 892,86 €
VERRALIA ST GOBAIN - Verre	26 573,01 €
PAREC Matériaux triés - Emb ménagers : briques alimentaires	287,60 €
DEPOLIA - Batteries	181,54 €
Loyer terrain occupation Sytradem	39 233,92 €
Subvention (Citeo - Leviers collecte)	23 425,29 €
Dotations aux amortissements des subventions d'investissement	20 364,43 €
SOS encombrants	14 369,80 €
Autres remboursements	12 427,77 €
PRO Déchetteries	10 721,07 €
FCTVA	4 389,83 €
Régie multi-services (broyage, poules, cartes déchetteries, ...)	3 655,00 €
Pénalités	2 000,00 €
<b>Total</b>	<b>9 693 073,74 €</b>

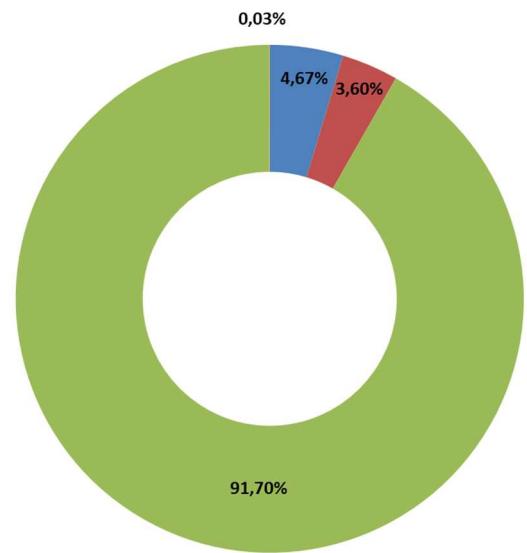


## 11.4 Recettes d'investissement

La majorité des recettes d'investissements de l'année 2024 correspondent au prêt contracté dans le cadre du projet de rénovation de la déchetterie de Montereau-Fault-Yonne (2 130 000,00 euros). Ensuite, les versements du FCTVA 2024 (dépenses 2023) du SIRMOTOM sont intervenus sur l'année 2023 pour un montant total de 108 367,01 euros. A cela s'ajoute 83 608,83 euros de subventions sollicitées auprès du Conseil Régional d'Île-de-France et perçue suite à la réalisation des travaux d'implantation de PAV et divers remboursements pour un montant de 806,40 euros. Enfin à cela s'ajoute 195 854,24 euros d'opérations d'ordre inter section et 271 487,23 euros d'opérations d'ordre entre section qui n'apparaissent pas sur le graphique suivant.

Recettes de d'investissement

Recettes	Montant
FC TVA	108 367,01 €
Subvention régionale PAV	83 608,83 €
Emprunts déchetterie MFY	2 130 000,00 €
Remboursement divers	806,40 €
<b>Total</b>	<b>2 322 782,24 €</b>





Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 077-200040251-20250710-D\_2025\_3\_13-DE



## SIRMOTOM

22 rue de la Grande Haie

77130 Montereau-fault-Yonne

Tel : 01.64.32.67.23

Email : [sirmotom@wanadoo.fr](mailto:sirmotom@wanadoo.fr)

Site internet : [www.sirmotom.fr](http://www.sirmotom.fr)